



Volontaire — Coopérant: « Travailler pour ou travailler avec ? »

SOMMAIRE

Sylvain Gaudin

Editorial: L'esprit est prompt, mais la chair est faible	3
Message: B. Habimana: Le M. R. N. D. a dix ans	4
Articles:	
A. Baselya: Le système parlementaire en Afrique et au Rwanda	6
M. Donnet: « Fumons nos terres »	20
Dossier: Les volontaires	28
Du mythe à la réalité. Cartes de visite: V. N. U. — A. F. V. P. — O. C. S. D. — COOPIBO — O. V. N. — Peace Corps — S. V. A. Faut-il expulser les volontaires? Point de vue d'un partenaire. Comparer pour améliorer. Les souhaits des bourgmestres. Petits ou grands projets? Potière à Shyororqi. Lettre d'Outre-Mer.	
Actualités rwandaises:	
A. Coupez: A propos du dictionnaire rwandais-français	63
Dans l'Eglise au Rwanda:	
G. Theunis: Kigali: Communautés de base	71
Carnet:	
J. Ntshungiro: Mars-Avril 1985	78
A travers livres et revues:	
Eglise d'Afrique — La justice et les larmes — Un miracle ambigu — Coopération et coopérants — Nos pères nous ont raconté	85
Signés du temps:	
Ile-Maurice: La liberté de presse sauvée	102
Courrier des lecteurs:	
Echos d'Outre-Mer — DIALOGUE informe	105
Le Scribe: Cave Canem	110

DIALOGUE

DIALOGUE N° 111

Juillet - Août 1985

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Augustin BASEBYA, Député au C.N.D., Kigali

Michel DONNET, Prêtre Fidei Donum, Paroisse Sainte Famille, Kigali

J. WINTERMEIER & P. PIECK, Volontaires S.V.A.

Jean Pierre GODDING, Conseiller à la Préfecture de Gisenyi

René SIBOMANA, Commissaire National de l'Association des Scouts du Rwanda, A.S.R., Kigali

Frans Van HOOF, Représentant de Coopibo au Rwanda, Kigali

Guylaine DERY, Volontaire-coopérante, O.C.S.D., Kigali

André COUPEZ, Professeur et Chercheur, I.N.R.S., Butare

Félicien MUVARA, Secrétaire de la Conférence Episcopale du Rwanda, Kigali

Thomas KABERA, Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et ERAI, Kigali

Guy THEUNIS, Père Blanc, Paroisse Nyamirambo, Kigali

Joseph NTAMAHUNGIRO, Journaliste, Revue DIALOGUE, Kigali

Laurent NTEZIMANA, Théologien laïc, Butare

André KAMEYA, Ministère de la Justice, Kigali

François NZABAHIMANA, Centre de Formation et de Recherche Coopératives IWACU, Kigali

Pierre ERNY, Professeur, Strasbourg, France

Bernardin MUZUNGU, Dominicain, Faculté de Théologie, Kinshasa, Zaïre

Ont aussi collaboré les délégués des associations de volontaires:

Annie MUGWANEZA — Tugdual CACQUERAY — Denis REID —

Egbert HOVING — Helen WEINLAND — Heinrich NEGELE

Et nous remercions M. HABIMANA Bonaventure, Secrétaire Général du M.R.N.D. pour son message

SUZUKI



SUZUKI
PICK-UP JA

4x4

La Camionnette Suzuki 500 kg. à 4 roues motrices permet d'emprunter les pires pistes sans appréhension.

Elle consomme peu, est très résistante et ne coûte pas cher.



RWANDAMOTOR S.A.R.L.

B.P. 448 KIGALI Tél.: 44 38 - 50 34 - 54 52



1979: La guerre dans les pays de transit menace de couper le Rwanda de son approvisionnement. Tout le monde déserte. La S.T.I.R. s'obstine: la pénurie est évitée.

1981: La S.T.I.R. est internationalement consacrée championne de transport. Internationalement reconnue, Nationalement vôtée: la S.T.I.R. La moins chère pour ses services de fret maritime, de transit et de transport.

Autout de notre désenclavement: Cheville ouvrière dans le système d'approvisionnement de notre pays. Quelle que soit la provenance de vos marchandises dans le monde: Faites confiance en la S.T.I.R. Le transport c'est notre affaire.

Contactez la S.T.I.R. à
A ses Agences

KIGALI: Tél.: 64 65, Télex: 538
KAMPALA: Tél.: 58962
MALABA: B.P. 6193 KAMPALA
NAIROBI: Tél.: 555139
MOMBASA: Tél.: 26948/55, Télex: 21093
ANVERS: Tél.: 03.233.28.00, Télex: 31891

S.T.I.R.: Clef de voûte de notre Economie.



S.T.I.R.: Agent de liaison internationale.



Editorial

L'esprit est prompt, mais la chair est faible

Depuis avril, le pays vit au rythme des concours d'animation. Il s'agit de préparer par des cérémonies hautes en couleurs les célébrations du dixième anniversaire du M.R.N.D. A juste titre, le pays peut s'enorgueillir des réalisations de la Deuxième République.

Mais que ce bilan ne nous fasse pas oublier que la tentation de retourner aux pratiques "anciennes", dénoncées par le M.R.N.D., est toujours vivace. Le Manifeste de 1975 condamnait explicitement toutes les "survivances de la féodalité et l'exploitation de l'homme par l'homme".

Où en sommes-nous dix ans plus tard ? Dans son discours de Nouvel An 1985, le Chef d'Etat ne dénonçait-il pas "avec grande tristesse et grande douleur" des comportements qu'on aurait pu croire abolis depuis longtemps : abus de pouvoir, corruption, paresse et affairisme ? Ces "vices" ont la vie dure. Il n'est pas facile de les déraciner. C'est un travail de chaque instant qui exige la vigilance de tous. L'esprit est toujours prompt, mais la chair reste faible ...

Pour que le Mouvement soit toujours cette "révolution par l'action, et non un slogan orageux puisé dans des principes importés", il faut périodiquement sarcler notre jardin et en extirper le chiendent. Ce dixième anniversaire est une bonne occasion pour ce renouvellement et pour une nouvelle étape. Ce qui ne s'améliore pas, cesse d'être bon.

DIALOGUE

Le M.R.N.D. a dix ans

Le 05 juillet, un acte politique important a marqué l'histoire du Rwanda. A cette date inoubliable, le Président HABYARIMANA Juvénal a fondé une organisation politique, populaire, révolutionnaire et démocratique, rassemblant tout le peuple rwandais afin qu'il ait son regard rivé au développement national dans la paix et l'unité.

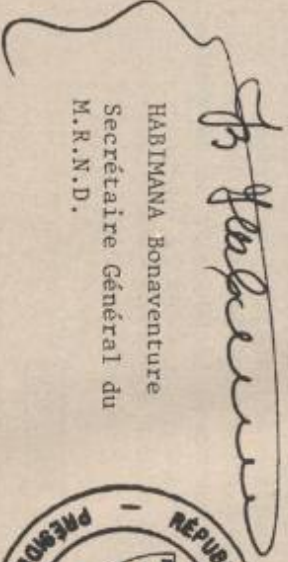
Réconciliation, paix, unité, développement. Ces mots-clés font comprendre le tournant historique de notre pays avec l'avènement de la IIème République. L'on se souviendra, en effet, que le recouvrement de notre indépendance s'est déroulé dans un climat tendu, dominé par une rivalité de partis souvent fondés sur des intérêts ethniques ou régionaux. Ce climat a couvé tout au long de la Ière République, si bien que le démon des haines remonta à la surface au cours du 1er semestre de l'année 1973.

Au bord du gouffre, la Nation fut sauvée par l'acte courageux de son armée dirigée par le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, le 05 juillet 1973. Deux ans plus tard, après avoir tâté le pouls national, le Président de la République organisa le peuple dans un mouvement politique basé sur l'action. Depuis lors, le M.R.N.D. s'est résolument engagé à rénover le pays en mobilisant toutes les forces disponibles.

A son palmarès s'inscrivent la revalorisation du travail, surtout manuel, symbolisé et concrétisé par l'UMUGANDA, Travaux Communautaires de Développement; la responsabilisation de chacun dans un esprit démocratique; la rwandisation progressive du domaine économique; l'amélioration des conditions de vie du peuple; le maintien du climat de paix et

et de concorde nationale ainsi que la politique d'ouverture qui a valu à notre pays beaucoup d'estime sur le plan international.

Ce sont tous ces acquis et d'autres non cités ici mais palpables dont nous nous félicitons après ces dix ans d'intense labeur. Nous avons à méditer sur notre action passée et à prendre de nouvelles résolutions pour un meilleur avenir.


HABIMANA Bonaventure
Secrétaire Général du
M.R.N.D.



Le Pouvoir doit être démocratique et fort. Le peuple doit contrôler l'Etat et l'Etat doit être guidé par les besoins réels du Peuple en adaptant constamment la politique du Mouvement à son évolution économique, sociale et culturelle. Le pouvoir doit être organisé de façon que ses structures permettent au Peuple de réaliser son développement harmonieux.

Le contact étroit et permanent sera entretenu entre les autorités publiques et le Peuple afin de prévenir l'isolement de part et d'autre. Le Mouvement est convaincu qu'une justice exercée par des hommes intègres est une des conditions indispensables au progrès démocratique de la société humaine.

Montfeste du M.R.N.D.

Articles

Le système parlementaire en Afrique et au Rwanda

Quelques mois après l'installation de la deuxième législature rwandaise, DIALOGUE a interviewé le Député BASEBYA Augustin sur ce qu'il pense de la démocratie en Afrique et au Rwanda. Voici ce qu'il a confié à Joseph NTAMAHUNGIRO.

N.D.L.R.

●FLASHBACK SUR LES ELECTIONS

Joseph NTAMAHUNGIRO : *Qu'est-ce qui vous a poussé à vous porter candidat à la députation : avantages matériels, honneurs, besoin de servir davantage et d'être la voix des sans voix ?*

Augustin BASEBYA : Pour être franc avec vous, je vous réponds que c'est tout ce que vous venez d'énumérer mais plus pour servir davantage et être la voix des sans voix.

Je ne me suis pas présenté pour de l'argent car j'aurais pu en gagner beaucoup plus dans le privé, vu mes diplômes. Mais j'ai voulu être un homme efficace. Car passionné depuis longtemps de l'administration publique et de la politique, je veux continuer à donner le meilleur de moi-même dans ces domaines.

Je suis prêt, dans la mesure de mes moyens, à apporter ma contribution à l'édification de mon pays, pour améliorer les conditions de vie de la population rwandaise.

J.N. : *Avez-vous envisagé le risque de ne pas être élu ? Qu'auriez-vous fait alors ?*

A.B. : Je ne rêvais certainement pas outre mesure de devenir député. Je savais très bien que je risquais la défaite ou la victoire. C'est le jeu de la démocratie. Du reste, nul n'était assuré d'être élu ou réélu. Même parmi ceux qui avaient déjà une assise politique dans leurs circonscriptions électorales, j'en ai vu trembloter de peur ou de colère. Car cette compétition électorale était riche en surprises. Pour ma part, si je n'avais pas été élu, j'aurais regagné mon poste au C.N.D. (Services administratifs) pour attendre des moments plus propices.

J.N. : *Il a été question de fraudes électorales afin de faire passer certains candidats et d'en éliminer d'autres. Comment expliquez-vous de telles indélicatesses ?*

A.B. : Dans deux circonscriptions électorales en effet, il y a eu contestation du dépouillement que l'on taxait de truqué ou manipulé. Saisi, le Conseil d'Etat a jugé le contentieux et ceux qui se prétendaient victimes n'ont pas gagné la cause. L'on peut penser que certains se sont tout simplement livrés à une propagande simpliste en se disant victimes d'un scrutin mal déroulé.

Pour ma part, j'ai remarqué que l'esprit démocratique commence à entrer dans les moeurs des Rwandais. Des pressions et manipulations qu'on trouve ailleurs même dans des pays dits développés deviennent rares chez nous. N'oublions pas que le système électoral n'existe en Afrique (et au Rwanda) que depuis une vingtaine d'années.

Le fait de placer les urnes et le dépouillement sous le contrôle du public ou des trois délégués de chacun des candidats députés a rendu difficile l'usage des procédés malhonnêtes. Mais il est vrai aussi que nous sommes des humains, donc faillibles. Si des

fraudes avaient été constatées, il aurait fallu appliquer la loi et punir en toute force les coupables.

J.N. : En invitant les citoyens à bien voter, le Chef de l'Etat les exhortait à "ne pas élire ceux qui se sont montrés défaillants dans leur travail car le C.N.D. ne doit pas être un refuge pour des agents qui se sont illusoires par l'inconduite et l'indégence". Une telle mise en garde ne risquait-elle pas de présenter certains candidats comme peu soucieux des intérêts de la population ?

A.B. : Il est évident que tous les candidats-députés n'avaient pas la même préoccupation des intérêts de la population. Certains s'en souciaient peu, d'autres moyennement, d'autres beaucoup.

● RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU C.N.D.

J.N. : Le Rwanda a été bien gouverné de juillet 1973 à décembre 1980, sans Parlement. Alors le C.N.D. pourquoi faire ?

A.B. : Il est vrai que le Rwanda a été bien gouverné depuis la Révolution Morale du juillet 1973 jusqu'à la mise en place du C.N.D., organe législatif. Le Président légiférait par voie de décrets-loi. Mais pour continuer l'œuvre de démocratisation des institutions de notre pays, le manifeste du M.R.N.D. et la loi fondamentale ont demandé de doter le pays d'une institution parlementaire. Le Parlement est donc nécessaire à toute démocratie et à tout pays qui se réclame démocratique. Selon Maurice DUVARGER, le Parlement reste "une tribune où peuvent s'exprimer ouvertement et publiquement les critiques et les revendications" et la séparation des pouvoirs permet aux différents organes de se contrôler mutuellement. En sorte que "le pouvoir arrête le pouvoir" comme dit Montesquieu.

J.N. : Mais dans beaucoup de pays africains, le Parlement fait souvent figure de simple chambre d'enregistrement. Qu'est-ce qui distingue le C.N.D. des ces Parlements ?

A.B. : On a beaucoup douté du rôle du Parlement, mais l'on sera étonné de la valeur, de l'ampleur et de la qualité des dossiers qui résultent de son travail. Dans nombre de cas, un service administratif ne serait pas en mesure de les fournir. Vous me direz que les électeurs ne lisent pas les compte-rendus des séances du C.N.D. Certes. Mais les journalistes, les responsables administratifs et d'autres personnes intéressées les lisent. Et vous savez qu'une opinion se forme par des relais.

Quant à ce qui distingue le C.N.D. de ces autres parlements, c'est qu'à côté de son premier rôle de légiférer, il s'est donné un second : être le catalyseur de développement. Comme son nom l'indique, c'est un organe législatif redynamisé qui doit viser le développement socio-économique de notre pays.

En tout cas, quelque soit le régime politique de son pays, le député doit refuser d'être le factotum du gouvernement. Il doit savoir que dans la répartition des compétences au sein de l'Etat, il lui appartient de contrôler l'action gouvernementale.

J.N. : Lors de la première réunion de la première législature (1981), un député demanda "un temps suffisant pour prendre d'abord connaissance du contenu de tous les décrets-lois pris par le Chef de l'Etat" qu'on les priait de confirmer. Il lui fut répondu que "ce qu'on demandait aux députés, ce n'était pas de rediscuter ces décrets-lois, mais plutôt de remplir une formalité juridique prévue par la Constitution". Dans ces conditions, le député n'est-il pas réduit à ce rôle de factotum ?

A.B. : En réalité, il n'était pas question de rediscuter immédiatement ces décrets-lois mais de les

écartant les corrompus et en récupérant les fonds détournés.

J.N. : Dans un pays où plus de 70% de citoyens ne savent pas lire et écrire, trouvez-vous juridiciens de limiter les candidatures au C.N.D. aux seuls titulaires d'un diplôme de 4 ans au moins d'études secondaires ou d'un autre titre équivalent ?

A.B. : Avant d'exiger cette condition le législateur a sans doute examiné intelligemment la situation. Cette condition est nécessaire devant la technicité et la complexité des problèmes de l'heure. Il serait quelquefois difficile à une personne de formation inférieure de procéder à une analyse appropriée des textes de plus en plus complexes que le gouvernement soumet à l'étude. Certes, quelques personnes de formation moindre s'en tireraient. Mais ce serait des exceptions.

J.N. : Le principe "nul n'est censé ignorer la loi" vous paraît-il approprié à un pays comme le Rwanda ? Tous les députés connaissent-ils et comprennent-ils cette loi ?

A.B. : Si la loi a été régulièrement publiée au Journal Officiel, elle s'impose à tout le monde, même à ceux ne sachant ni lire ni écrire. Nul ne peut prétexter échapper à une punition en déclarant qu'il ignorait la loi. Quiconque commet une infraction doit être puni et ce dans n'importe quel pays du monde. Quant à dire que les députés connaissent ou comprennent la loi, je réponds oui et non. Oui, parce qu'ils sont les premiers concernés (à la connaître et à la comprendre) pour pouvoir l'amender si cela s'avère nécessaire. Non, parce qu'ils n'ont pas un cerveau et une mémoire d'ordinateur ou une connaissance encyclopédique.

J.N. : Selon l'article 75 de la Constitution, les moyens d'information et de contrôle du C.N.D. à l'égard de l'action gouvernementale sont : la question orale - la question écrite - l'interpellation - l'audition en commission - la commission d'enquête. A-t-on jamais pratiqué l'une ou l'autre forme de cette procédure ? Si non, pourquoi ?

A.B. : Cette procédure n'a jamais été pratiquée parce que la loi qui fixe les conditions et la procédure d'application de ces dispositions constitutionnelles n'est pas encore adoptée. D'après les informations en ma possession et dignes de foi, elle le sera dans les prochains jours.

J.N. : Dans un pays démocratique "tout citoyen et même tout habitant a le droit d'adresser une pétition aux députés pour formuler par lettres écrites des plaintes à l'égard de l'administration de l'organe judiciaire ou même d'un membre du Parlement, solliciter une information ou une aide, donner un conseil ou tout simplement exposer une opinion, provoquer la création ou la révision d'une loi". Le citoyen mandats connaît-il ce droit, si non qu'a fait le C.N.D. pour l'en informer ?

A.B. : Je vois que vous voulez parler notamment du principe de la révocabilité des élus, un principe qui a été jusqu'ici difficilement mis en oeuvre par les pays qui le pratiquent. Généralement, ce principe permet à un certain nombre d'électeurs, par voie de pétition, d'obliger par exemple un député à revenir devant le suffrage universel.

Je crois que ce n'est pas le cas au Rwanda. Aucun député ne peut être déchu de ses fonctions s'il n'est pas frappé d'une cause d'ineligibilité. Le C.N.D. prononce la déchéance au scrutin secret et à la majorité des 3/4 de ses membres. Les députés peuvent dé-

missionner. Mais un citoyen ne peut obliger l' élu du peuple à démissionner. Néanmoins il peut solliciter une information à un parlementaire. C'est son droit le plus absolu.

Dans le cadre des réunions des instances du M.R.N.D., il peut exposer ses opinions, donner des éléments jugés indispensables à son représentant qui peuvent l'aider à procéder à des réformes nécessaires.

J.N. : *Que pensez-vous de l'immunité parlementaire ? Ne peut-elle pas être un moyen d'échapper à la justice ?*

A.B. : L'immunité parlementaire met les députés à l'abri des poursuites pour des actes accomplis dans l'exercice de leur mandat : discours, opinions, votes, etc.

Durant les sessions, hors le cas de flagrant délit, l'autorité judiciaire ne peut engager des poursuites contre eux afin de les empêcher de prendre part aux débats.

Ce n'est donc pas un moyen d'échapper à la justice, puisque le C.N.D. peut toujours, par un vote, lever l'immunité qui couvre un député délinquant.

● L'AFRIQUE EST-ELLE MûRE POUR LE PARLEMENTARISME ?

J.N. : *Selon un auteur "le Parlement est chargé, au nom du peuple, de contrôler, vérifier si tous les actes du Gouvernement et du Président de la République vont dans l'intérêt bien compris du peuple. Les représentants du peuple doivent combattre avec courage le népotisme, tentation fréquente de ceux qui sont chargés de diriger les emplois dans le secteur public". Partagez-vous cette opinion ?*

A.B. : Entièrement. Le Parlement incarne la volonté du peuple qui est souverain et qui exerce cette souveraineté par ses représentants. Il prend à tous

égards les décisions qui déterminent la direction de la vie nationale. C'est à lui et au Président de la République qu'il appartient d'exprimer, par les lois, la volonté nationale dans tous les domaines. Dans notre conception constitutionnelle, l'Exécutif est là justement pour agir et le Parlement pour contrôler. Le contrôle parlementaire est donc la mise en jeu normale et constitutionnelle de la responsabilité des ministres devant le Parlement.

J.N. : *Il a été dit que "les peuples ne peuvent être efficacement gouvernés qu'à travers des institutions qu'ils ont créées eux-mêmes, dans leur besoin naturel de cohésion et de lutte contre l'anomie". Avec-vous l'impression que la population rwandaise se reconnaît dans le C.N.D. et apprécie son travail à sa juste mesure ?*

A.B. : Le régime monarchique donnait le pouvoir suprême à un homme providentiel entouré d'une élite inamovible. Le peuple rwandais l'a aboli et a choisi, par voie de référendum, le modèle démocratique qui reconnaît formellement l'égalité des citoyens, les Droits de l'Homme, l'investiture des gouvernants par le suffrage universel.

Le premier régime établissait des discriminations entre les ethnies ou les catégories sociales. Le second admet que les citoyens gouvernent à travers des élus qui les représentent. Est-ce que la population rwandaise se reconnaît plus dans le premier que dans le second ? Je ne pense pas. Mais si le C.N.D. a été installé suite aux élections au suffrage universel, il est normal que les citoyens qui ont été à l'origine de sa naissance se reconnaissent en lui. L'investiture par les citoyens est la seule base possible de légitimité du moment où nous ne croyons plus que le pouvoir se transmet par voie héréditaire. Même si nous admettons que le pouvoir doit être exer-

cé par les "meilleurs", il faut que ceux-ci soient reconnus comme tels par leurs concitoyens. Le soutien populaire, l'appui des masses sont donc nécessaires à tous les gouvernants, à notre époque, si ceux-ci veulent apparaître comme légitimes. Quant à savoir si le travail du C.N.D. serait apprécié par la population, faites un sondage d'opinion. Vous me parlerez des résultats obtenus.

J.N. : Selon Langine SYLLA, "l'électoratisme africain est un électoralisme partisan où l'individu vote pour un homme précis, l'homme de sa tribu ou de sa région et non pour un programme politique ou pour une idéologie précise. Ce qui a pour conséquence le risque d'inventer le tribalisme". Partagez-vous ce point de vue?

A.B. : Non. Je sais que certaines constitutions africaines établissent le suffrage universel où les citoyens choisissent entre plusieurs candidats ou un candidat unique (candidat de l'unité) présenté par le parti. Les élections s'y déroulent dans des conditions très différentes des démocraties occidentales. Mais je trouve quand même une certaine compétition politique entre plusieurs candidats au moment du vote. Tout en choisissant son représentant, l'électeur choisit en même temps le programme politique du parti qui a présenté ce candidat.

J.N. : Mais dans le cas d'un pays à parti unique où tous les candidats sont présentés par ce parti, n'a-t-il des élections vraiment libres ?

A.B. : Oui. Il peut y avoir un régime démocratique dans un pays à parti unique. Les citoyens choisissent d'une façon relativement libre leurs gouvernants. Car même certains régimes qui se réclament de multipartisme ne l'appliquent pas en pratique. Tout est question d'homme. Un parti unique solide assure un bon contact perma-

nent avec l'opinion publique. Un parti unique n'est pas souvent un parti milice sur le mode fasciste. Très souvent c'est un parti de masse démocratique qui encadre les militants, leur donne une formation politique et les mobilise pour son progrès.

J.N. : Selon le même SYLLA, "le jeu parlementaire est faussé" quand ce qu'il appelle la bourgeoisie nationale est "économiquement impuissante et ne peut mettre à jour des relations sociales cohérentes, fondées sur les principes de sa domination en tant que classe sociale". Comment interpréter-vous une telle vision ?

A.B. : J'espère qu'il veut parler de la classe dominante qui possède des moyens de production. Je ne sais comment elle peut être économiquement impuissante. Tout ce que je sais c'est que le jeu politique s'organise autour de la bourgeoisie. Celle-ci (marchands, artisans, financiers) se groupe dans les villes et forme une classe nouvelle. L'ascension de la bourgeoisie à partir du XVII^e siècle fut quand même un retentissement très grand. L'on est sans ignorer que l'extension de la démocratie a coïncidé avec l'expansion de la bourgeoisie engendrée elle-même par le développement de la révolution industrielle. Le schéma marxiste suivant lequel l'évolution des forces productrices (c'est-à-dire le progrès technique et les rapports sociaux qu'il implique) engendre des classes sociales, forgeant elles-mêmes des institutions est là pour en rendre compte.

J.N. : Le politologue Maurice DUVENGER que vous avez cité plus haut affirme que "l'existence d'un parlement ne suffit pas à faire le parlementarisme car un mécanisme aussi délicat que le régime parlementaire ne peut fonctionner correctement là où la proportion des él-

lettrés dépasse 50% du corps électoral, où ... la lutte politique est circonscrite à des divergences ou des allégeances personnelles". Est-ce à dire que le Rwanda serait dans ce cas ?

A.B. : Cette question mériterait d'être posée aux politologues. Maurice DUVERGER parle des régimes qu'il a observés. S'agissant des possibilités libérales dans les pays techniquement peu développés et des possibilités d'institutions non libérales dans les pays développés, le même DUVERGER note ceci : "Une autre forme de démocratie libérale se rencontre dans les sociétés encore plus sous-développées, qui ignorent l'écriture". Il ajoute : "Même des analphabètes peuvent discuter valablement des problèmes ... de la cité".

● LA DEMOCRATIE EXISTE-T-ELLE ?

J.N. : Certains politologues distinguent la démocratie politique de la démocratie sociale. Quelle démocratie aurions-nous au Rwanda, la première, la deuxième ou une combinaison des deux ?

A.B. : Personnellement je ne vois pas de différence. S'il y en a, c'est peu de choses. Au Rwanda nous avons la "démocratie responsable" qui exige de chacun d'apporter son effort pour une meilleure marche générale. Notre démocratie peut être la combinaison des deux, plus la démocratie économique.

J.N. : Quels dangers peuvent menacer un parlement africain et le C.N.D. en particulier ?

A.B. : Avoir tendance à susciter les vieilles pratiques que l'on appelle "la politique politicienne" au lieu de contribuer au développement du pays et au

raffermissement de l'unité et de la solidarité nationales. Manquer à sa mission de contrepois au gouvernement.

J.N. : Au Rwanda comme ailleurs en Afrique le changement de régime, suite à un coup d'Etat, entraîne la dissolution du Parlement, du Parti et la suspension de la Constitution. N'est-ce pas un signe que ces institutions et ces textes sont plus le reflet du pouvoir en place que du pays profond ?

A.B. : L'on peut dire que les régimes africains sont tous en parfaite harmonie avec les systèmes de valeurs auxquels ils se réfèrent. Certains régimes sont, aux yeux de leurs citoyens, légitimes et démocratiques. D'autres ne le sont pas. Ceux qui se proclament démocratiques empruntent des éléments du modèle démocratique et essayent de les mettre en pratique, d'autres n'y font qu'une référence théorique sans implication pratique valable. Ce sont des dictatures.

Quant au parlement et aux partis, ce sont des institutions qui doivent toujours être adaptées aux réalités de chaque pays.

J.N. : Auriez-vous un message qui pourrait clore cet entretien ?

A.B. : "L'avenir de l'institution parlementaire et surtout son crédit exigent que les élus du peuple se fassent eux-mêmes respecter par le gouvernement en exerçant effectivement leur mission : légiférer et contrôler l'action gouvernementale. Ils doivent par leur propre comportement, contribuer à leur valorisation et à leur personnalisation".

A. BASEBYA

L'auteur apporte une contribution à l'année de la fumure", en nous racontant une découverte qu'il vient de faire : "le compost des templiers". C'est une méthode de fumure naturelle, à la fois très ancienne et d'application relativement récente. Elle a quasi l'avantage d'être d'utilisation facile, de ne demander aucun investissement financier extraordinaire ni de connaissances scientifiques spéciales. Elle pourrait être un des éléments qui, au Rwanda, favoriseraient l'augmentation de la production, d'autant plus qu'elle s'apparente de près à la technique traditionnelle du pailiss.

M.D.L.R.

"Fumons nos terres"

● UN PEU D'HISTOIRE

Au XVII^e siècle de notre ère, dans le Sud-Ouest de l'Espagne actuelle, des moines-guerriers, appelés "Templiers", se reposaient de leurs guerres saintes en Palestine, en exerçant le métier de cultivateurs. Comme tous bons moines qui se respectent, ils possédaient d'immenses terrains dont ils acceptaient de louer les morceaux aux paysans du coin, mais à certaines conditions : que ceux-ci appliquent des techniques agricoles bien précises et, d'ailleurs, indispensables en ces contrées arides s'ils voulaient réellement récolter.

Quelles sont ces techniques ?

Je me permets de citer Laurent DAILLIEZ : "Les templiers et l'agriculture", pages 67 et ss (passim) : "Le preneur (c'est-à-dire le paysan recevant une parcelle) devra labourer le champ en hiver et ne plus labourer jusqu'à trois ans. À la fin de l'automne, il devra... tailler tous les arbres pour prendre les plantes et les branches qui pousseront aussi dans le sol. ... Les végétaux seront récupérés ... et devront être coupés fin et mis à l'eau d'un office de tiende (9 h du matin) à l'autre, c'est-à-dire 24 heures. ... À l'office de tiende (le second), on retirera les bois ainsi à l'eau pour les mettre en formation de vulgaire durant trois hebdomadaires, soit 21 jours. Une fois ce temps passé, le dit preneur ouvrira à la houe son traitement et le mettra en formation de trois côtés comprenant quatre coudees et demi pour le bas et trois coudees pour le haut. Il devra couvrir ensuite, à savoir de vulgaire et de bois".

En 1967, Laurent DAILLIEZ, cité ci-dessus, découvrirait plusieurs documents du genre de celui que nous venons de citer. Il en entreprit la traduction en français d'aujourd'hui et, en collaboration avec Jean PALIN puis avec Armand ELL, il essaya d'appliquer sur le terrain les consignes des templiers.

Un peu par hasard, j'eus l'occasion, pendant mon congé, en 1984, de rencontrer Armand ELL qui, en plein cœur de Bruxelles, cultive selon les techniques du XVII^e siècle et, récolte en plein hiver des tomates et du raisin. De retour au Rwanda, j'ai essayé sur une petite parcelle de notre jardin, ici à la paroisse de la Sainte-Famille, de cultiver en employant le compost des templiers. L'expérience en est à ses débuts, mais déjà elle promet. Sur un are de mauvais terrain, j'ai pu récolter au mois de février 45 kg

de pommes de terre, soit un rendement de 4 tonnes et demi à 1 hectare. Certes, c'est un rendement moyen, mais n'oublions pas :

- qu'il s'agit d'un très mauvais terrain
- que l'application de la fumure est récente
- que la terre et l'altitude de Kigali ne se prêtent guère à la culture de la pomme de terre.

Actuellement la petite parcelle a reçu des haricots qui semblent vouloir bien pousser et d'autres com-
posts sont en préparation.

● UN PEU DE TECHNIQUE

Qu'est-ce ce "compost des templeiers" ? Un précision tout d'abord : les techniciens qui ont découvert et expérimenté ce procédé sont d'accord pour dire qu'il ne fut pas inventé par les templeiers. Il serait beaucoup plus ancien et ces moines guerriers n'auraient fait que reprendre et systématiser une manière de faire que les paysans de leur temps appliquaient depuis toujours.

Le principe est clair : il s'agit tout simplement de reconstituer le milieu de la forêt naturelle. En effet, ce qui rend fertile ce milieu c'est tout simplement la couverture de matériaux venant des arbres : branches, feuilles, etc... Cette couverture a pour effet de rendre la température du sous sol immédiat constante, d'où sa résistance au froid et à la chaleur.

Comment réaliser ce compost naturel ? Dans un souci de vulgariser cette méthode, Armand ELL a consigné sur une feuille polycopiée une sorte de vade mecum que je vais résumer :

<1> Couper de la matière végétale vivante (à l'exclusion donc des branches mortes). Tout est bon : broussailles, arbustes, herbacées en voie de lignification, bois de tailles, ronces, résineux, etc...
Veiller à ce que l'épaisseur de ces bois ne dépasse pas 8 mm de longueur.

<2> Tremper ces végétaux une fois coupés dans l'eau (de pluie ou de rivière, peu importe) pendant 24 heures. L'eau ne devra pas être jetée, mais pourra servir à un trempage successif.

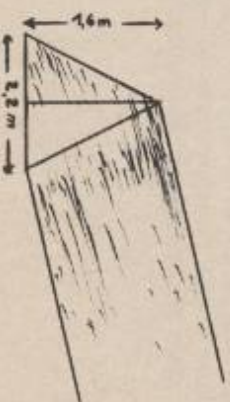
<3> Après ces 24 heures de trempage, faire un tas très tassé. Ce tas pourra être fait en plusieurs jours, de façon à obtenir un bon volume (A. ELL parle de 4 m³, soit un tas de 2 m x 2 m x 1 m). Ce tas restera en place pendant 21 jours à compter du dernier jour où l'on a ajouté des branches passées au trempage.

Cette période s'appelle le précompostage et a pour but de provoquer une fermentation bactérienne qui se manifeste par une chaleur interne pouvant atteindre 60° centigrades l'intérieur du tas.

<4> Après ces 21 jours, le tas sera ouvert et aéré et on commencera le compostage proprement dit. Pour cela :

- mesurer au sol une base de 2 mètres 20 de long. Au milieu, placer un baton verticale-
ment, d'une hauteur de 1,6 m (voir dessin).

COMPOST EN PYRAMIDE.



- en suivant ces mesures et sur n'importe quel-
le longueur, (cela dépend de la quantité)
construire avec les branchages du tas une
sorte de pyramide qui, au contraire du tas,
sera bien aérée. Une fois tous les brancha-
ges disposés, recouvrir de terre ou d'autres
végétaux (des feuilles de bananiers par
exemple). Laisser tel quel pendant 90 jours
(3 mois).

<5> Le 90e jour qui suit l'opération de compostage décrite au N° 4, étendre le compost sur le champs, de façon à avoir une couche de 7 cm. Pourquoi 7 cm ? L'expérience montre que moins de 7 cm permettent aux mauvaises herbes de pousser, tandis que si vous mettez plus de 7 cm vos semences ne passeront pas. Vous pouvez, avant de mettre le compost, avoir semé. De toute façon, il faut avoir cultivé. Si vous semez après avoir mis le compost sur le champ, il suffira d'écarter les branches en place, de déposer votre semence, et ensuite de remettre les branches en place.

<6> Une fois votre première récolte faite, il ne faut plus ni cultiver, ni sarcler : le sol est mou et les mauvaises herbes sont (presque) toute éliminées. Il suffit donc de replanter et de veiller à ce que la couche de branchages soit toujours de 7 cm (car elle diminue du fait que les branches s'enfoncent dans le sol).

<7> On estime que pour un terrain de 100 m² (1 are) il faut 4 m³ de compost. L'expérience me prouve qu'il faut prévoir un peu plus, car il y a des déperditions en cours d'opérations.

● QUELQUES REMARQUES

a) Quelle matière végétale employer ? Personnellement j'ai employé un peu de tout : branches d'eucalyptus, d'avocatiers, même un tronc de papayer qu'il fallait couper, troncs de bananier, jeunes roseaux, imbilizi, broussailles que l'on rencontre en contre bas du rond-point de Kigali, près de la paroisse ...

b) Pour le trempage, j'ai utilisé des "tougues" (lingunuru). Je crois qu'on peut aussi utiliser de vieux imivure, ou même, là où le terrain s'y prête, creuser un trou que l'on remplira d'eau ou qui se remplira au moment des pluies. Je pense qu'il y a moyen de se procurer l'eau nécessaire sans de trop gros investissements.

c) Il faut bien respecter les mesures indiquées, surtout en ce qui concerne le "pyramide". Les chercheurs ont essayé d'autres mesures et n'ont pas eu de résultats intéressants. Pourquoi 2,2 x 1,6 ? On n'en sait rien, mais c'est un fait que ce sont ces mesures là qui donnent les meilleurs résultats.

d) Les documents disent que les mauvaises herbes ne poussent plus, une fois le compost en place. Ce n'est pas tout à fait l'expérience que j'ai faite. Exprès, j'ai interdit à mes jardiniers de sarcler ou de faire le moindre travail agricole après avoir planté les pommes de terre. En fait la fameuse oxalis a réapparu mais en moindre quantité. Peut-être que l'utilisation successive du compost arrivera à l'éliminer ?

e) C'est bien vrai qu'il ne faut plus cultiver une fois la première récolte faite. La terre reste meuble.

● QUELQUES CONCLUSIONS PROVISOIRES

- Cette méthode est d'un emploi facile. Il ne faut pas avoir étudié dans une école d'agronomie pour l'appliquer. J'ai été étonné de la facilité avec laquelle les jardiniers de la paroisse l'ont assimilée. Pour qui ne sait pas lire ni écrire, il suffit de remplacer les données chiffrées de cette manière : 2 m 20 = 11 mains. 1 m 60 = 8 mains. 8 mm = 1'épaisseur d'un bic. 7 cm = la longueur de l'index, ...
- Cette méthode est d'un emploi économique : aucun matériel sophistiqué. Le seul problème sera peut-être celui de la réserve d'eau. Mais des solutions bon marché doivent pouvoir être trouvées.
- Cette méthode permet au paysan, une fois le système mis en place, de s'adonner à d'autres activités : on ne s'arcale plus, on cultive une fois pour toutes, etc...
- Elle permet aussi un emploi utile de tout les résidus : les branches de caféiers ou autres arbres durant le temps de la taille, les haies qui entourent le rugo, les broussailles qui poussent un peu partout. L'environnement risque d'être sauvegardé, et les voleurs ne trouveront plus où se cacher ... L'hygiène y gagne également.
- D'autre part, je ne crois pas (du moins encore) que l'on puisse appliquer cette méthode de fumure sur de grandes surfaces. Elle me semble devoir être réservée à de petites parcelles, tels les jardins potagers. En effet, il faut beaucoup de bois pour faire l'aire de compost.
- Les promoteurs de la méthode déconseillent vivement d'associer ce compost avec un autre fumier, le fumier animal par exemple. Leur argument est

le suivant : puisque ce compost reconstitue le milieu de la forêt, on ne voit pas très bien ce que le fumier animal viendrait faire : est-ce qu'on apporte de la bouse de vache dans la forêt? Cet argument ne me convainc guère : les animaux de la forêt n'utilisent pas de WC publics et leurs déjections passent aussi dans le sous-sol immédiat. L'expérience devrait montrer si oui ou non on peut avantageusement marier le compost de branchages au fumier du bétail.

Ma petite expérience est trop récente pour être concluante. Mais je n'ai pas voulu attendre pour vous livrer mes premiers résultats, espérant contribuer très modestement au succès de l'année de la fumure et, peut-être, aider les paysans rwandais à augmenter leur production.

M. DONNET



LES VOLONTAIRES

● UN AUTRE VISAGE DE LA COOPERATION ●

Au cours des années, la coopération internationale a pris plusieurs visages. Elle s'est tout d'abord développée dans un contexte de domination des pays riches sur les plus pauvres, des métropoles d'hier sur les états nouvellement indépendants. Après l'ère coloniale, vint le temps de l'assistance.

Aujourd'hui la coopération - bilatérale ou multilatérale - n'est pas au dessus de tout soupçon. Son aide n'arrive pas toujours aux véritables destinataires; elle ignore souvent les considérations éthiques pour n'obéir qu'à des intérêts politiques, militaires ou économiques. Sur-tout, elle ne parvient pas à affranchir les pays pauvres de leurs liens de dépendance.

Cependant, des hommes ou des femmes - en dehors des circuits officiels - ont depuis longtemps tenté individuellement ou collectivement de promouvoir la dignité humaine des populations les plus démunies. Qu'il s'agisse d'entrer en conflits avec le credo national ou les intérêts des grands. Ce sont les associations, groupements, confessionnels ou non, qui de par le monde ont pour seul objectif la solidarité des peuples, sans distinction de race, de religion ou d'idéologies. Faut-il mentionner ici quelques-unes de ces organisations parmi les plus prestigieuses : Croix-Rouge - Conseil Océanique des Eglises - Amnesty International - etc?

C'est un autre visage de la coopération, moins ostentatoire, mais qui évite les pièges de la domination.

● LES ONG AU RWANDA ●

Le Rwanda abrite quelques-unes de ces organisations non-gouvernementales qui participent à son développement. Parmi elles, les organisations de "volontaires" occupent une place de premier plan. Dans le but d'harmoniser leurs efforts, de les rendre plus dynamiques et surtout de mieux les intégrer dans le plan national de développement, on a vu se constituer au Rwanda une association d'ONG: ASSOCIATION POUR LA CONCERTATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES D'ANIMATION RURALE (A.C.O.R.).

En 1977, une table ronde des ONG aboutit à la création d'un autre organisme : Organisation des Volontaires et des Partenaires Rwandais (O.V.P.R.). On lui doit l'organisation de week-ends de réflexion et d'information dont le but est de mieux intégrer les volontaires et leur travail à la vie nationale.

● NOTRE DOSSIER ●

Comment perçoit-on le rôle et la place du volontaire au Rwanda ? Simple partenaire désintéressé ou coopérant comme un autre ? Les avis sont partagés ainsi qu'en témoigne notre dossier. On y lira une présentation - non exhaustive - des organisations de volontaires oeuvrant au Rwanda, des interviews, des prises de position. Le dossier reste donc ouvert. Notre désir est d'informer pour mieux ... dialoguer.

DIALOGUE

DU MYTHE A LA REALITE

Le volontaire est mort, vive le spécialiste !

● "HIER"

Comme son nom l'indique, il est parti volontairement pour le Tiers-Monde, par choix personnel. Il a voulu "renoncer" à l'aisance, à la stabilité d'une profession, à la sécurité - au moins pour deux ou trois ans - . Qu'espère-t-il en retour ? Une vie modeste, un travail inconnu, peu d'argent, un confort relatif. Bref, il se sacrifie pour le mieux être d'une population étrangère.

Ordinairement, il travaille "à la base", de préférence dans des projets ruraux qui sont limités financièrement et géographiquement. Il vit "adapté" à son environnement social et désire entretenir d'excellentes relations avec la population locale. Il est encore jeune, au début de sa carrière. Il ne maîtrise pas encore la langue du pays, mais travaille avec courage, soutenu par une idéologie généreuse. Il est plutôt "polyvalent".

Le Service des Volontaires Allemands, fondé en 1963 sous la mouvance des Eglises et impressionné par le "Peace Corps" américain a d'abord vécu de ce mythe. Mais, assez vite, l'idéalisme des premières années a dû faire place à un réalisme raisonnable. Le volontaire a cessé de se voir dans le rôle de l'animateur social. Il est désormais un spécialiste à qui on demande des connaissances précises et approfondies.

● ET AUJOURD'HUI ...

Arrivés au Rwanda en 1980, on nous considéra moins comme volontaires que comme les blancs tout ordinaires, habitant une maison réservées à des européens, disposant d'employés, de moto et même de voiture. Il était difficile de faire comprendre à notre entourage que notre situation n'était pas celle d'un coopérant. On ne peut lui reprocher cette confusion. Autrefois, lors d'une réunion de volontaires, nos voisins pouvaient apercevoir 20 petites motos garées en rang. Aujourd'hui, c'est tout un parking de voitures, véhicules privés ou motos puissantes.

Quant à l'intégration avec le milieu social, elle semble se limiter à notre personnel domestique qui nous fournit des informations sur la vie rwandaise.

Le volontaire n'existe qu'en Allemagne. Au Rwanda, il n'y a plus que le professeur, le médecin, le forestier ou l'infirmière. On attend de nous d'abord notre savoir-faire professionnel. Ce qui suppose une expérience de travail dans notre pays d'origine. Notre moyenne d'âge tend donc à augmenter et parmi nous les couples sont plus nombreux que les célibataires.

La motivation de partir a changé.

Alors que le marché du travail en Europe se resserre, le Tiers-Monde nous permet d'exercer des connaissances professionnelles. Si le salaire est moyen, les indemnités ne sont pas à négliger.

Le volontaire de jadis est bien mort. Son souvenir n'est entretenu que par ceux qui y trouvent leur intérêt. A moins que cela soit de la nostalgie... Du reste, notre partenaire rwandais a reconnu le changement historique et en tire les conséquences.

J. WINTERMEIER & P. PIECK

CARTES DE VISITE

"Rien ne ressemble plus à un volontaire qu'un autre volontaire", serait-on tenté de dire après lecture des cartes de visites que nous présentons ici.

Les volontaires sont engagés dans des secteurs d'activités très semblables. Avec une préilection pour le secteur rural. Ils disposent d'un salaire et d'autres avantages qui sont à peu près équivalents et leurs conditions d'engagement sont pratiquement les mêmes.

Ils ne sont plus guère idéalistes même s'ils ont gardé quelques accents tiers-mondistes. Ils se veulent spécialistes, plus soucieux d'apporter leur savoir-faire que d'agiter les grands principes. Ils n'ont pas l'intention de s'incruster et de prendre racine au Rwanda : ils veulent que leurs activités soient reprises par des nationaux. Dans les meilleurs délais. Ils sont réticents à gérer leurs projets; ils préfèrent prêter leurs services à des programmes qu'ils n'ont pas élaborés eux-mêmes.

Quoi qu'ils puissent dire (ou rêver), leurs conditions de vie sont nettement supérieures à celles de leurs homologues ou collègues nationaux. Sans atteindre toutefois l'assiette salariale - et le confort - d'un coopérant technique. Ils n'en font pas un complexe pourtant, heureux de trouver au Rwanda des conditions de travail presque aussi bonnes que celles qu'ils auraient pu espérer dans leur pays d'origine (perturbé par le chômage des cadres supérieurs dont eux-mêmes font partie).

Le cas des volontaires onusiens mis à part, ils appartiennent tous aux pays occidentaux et leurs organisations sont financées par leurs gou-

vernements. Quel que soit le canal des fonds qu'ils drainent, la source principale demeure les fonds publics de leurs pays d'origine. On pourrait dire - sans trop exagérer - que les organisations de volontaires ne constituent qu'un volet - mineur - de la coopération officielle.

Sans doute eut-il été intéressant de repérer d'autres organisations de volontaires dont le financement ne dépend pas ou alors très peu des gouvernements. Peut-être Frères Sans Frontières, Frères de nos Frères, ... ou d'autres organismes semblables dont les membres oeuvrent très souvent à l'ombre des paroisses ou des diocèses. Ils n'ont pas pignon sur rue, ne disposent pas de capitaux impressionnants, mais leur travail est très efficace, même s'il demeure aussi caché que celui de S. Joseph...

Par ailleurs, nous nous demandons si des citoyens rwandais peuvent devenir "volontaires". Nous ne connaissons pas de groupement officiel de volontaires rwandais, financés par leur gouvernement. Il est possible que certains puissent devenir "volontaires" onusiens ou appartenir même à d'autres organismes et travailler à ce titre au Rwanda même. Si tel est le cas, leurs conditions salariales n'en font certainement pas des sacrifiés sur l'autel du développement. Plus intéressant pourrait être le cas des citoyens rwandais qui tenteraient de créer dans le pays, non pas une entreprise, mais un projet de développement au bénéfice des populations. Pourquoi ne pourraient-ils pas recourir eux aussi à des sources de financement extérieures comme MISREOR, CEBEMO, etc. ? Il semblerait que nous possédions déjà au Rwanda des tentatives de ce genre et même une association : Association Rwandaise pour le Développement intégré (ARDI) pour les soutenir et les appuyer ■

Le Service des Volontaires des Nations-Unies n'est pas une O.N.G. C'est un programme spécial créé par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 1970 pour encourager le volontariat sur le plan international.

N.D.L.R.

Les volontaires des Nations-Unies



Le Service des Volontaires des Nations-Unies est financé par le Fonds Spécial Bénévole des Nations-Unies (qui couvre les frais "externes", ceux relatifs à l'envoi, au retour du volontaire et les activités du programme) et par le Fonds du budget du projet qui doit couvrir les frais "internes" occasionnés par le volontaire dans le pays hôte.

Actuellement, il y a un millier de volontaires des Nations-Unies, originaires de quelques 80 nations et travaillant dans 90 pays. Le 75% d'entre eux proviennent des pays en voie de développement.

● INTERVENTION AU RWANDA

17 volontaires originaires de 10 pays (dont 5 pays africains). Parmi eux : 6 chinois. L'âge moyen des volontaires oeuvrant au Rwanda est de 35 ans.

Des rwandais(es) peuvent faire acte de candidature au bureau du PNUD à Kigali (actuellement : trois candidatures en moyenne par semaine).

Ces demandes sont transmises ensuite au bureau central de Genève.

Le Service des Volontaires des Nations-Unies intervient dans les secteurs suivants :

- ▶ Construction scolaire
- ▶ Crédit rural
- ▶ Production céréalière
- ▶ Sécurité alimentaire
- ▶ Bibliothèque de l'OBK.

Pour devenir Volontaire des Nations-Unies, il faut être âgé de 21 ans, disposer d'un diplôme universitaire ou de technique supérieure, deux ans d'expérience professionnelle.

Le contrat dure 24 mois. Il peut être prolongé d'une année dans le même projet. A moins que le volontaire préfère s'engager pour un nouveau contrat de deux ans dans un autre projet. Pas de possibilités de renouvellement du contrat une troisième fois.

La liste des candidats V.N.U. offre une pléiade de spécialisations :

- Comptables
- Infirmières
- Géologues
- Assistants sociaux, etc.

Le coût global d'un volontaire, de son départ à son retour, s'élève à 16.700 \$ par an. Ce montant peut varier selon le coût de vie du pays d'affectation. Ainsi pour le Rwanda, les indemnités mensuelles sont de 51.900 FRW pour un célibataire et 70.500 FRW pour un couple de deux enfants.

Un logement gratuit leur est assuré soit par le gouvernement, soit par les Nations-Unies. Les volontaires disposent aussi d'une moto pour leurs déplacements. Le service leur facilite aussi l'achat d'un véhicule privé en leur octroyant un prêt prélevé sur leur traitement ■

L'Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.) a été créée en 1953 par le Ministère français de la Coopération avec le concours de quelques organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Objectif premier : participer au développement des pays pauvres. Objectif second : permettre l'échange culturel entre la jeunesse de France et celle des pays du Tiers-Monde.

Le Ministère de la Coopération contribue de financer le 80% du budget du service. Le reste étant collecté ailleurs.

M.D.I.F.

Les volontaires du Progrès



Le volontaire français doit posséder une formation de technicien supérieure et d'une expérience de travail ou d'animation dans un groupe associatif (ou tiers-mondiste).

Il peut appartenir à deux catégories : soit bénéficiant du statut du volontaire du service national actif

(jeune effectuant un service civil de 16 mois au lieu du service militaire en France), soit jouissant d'un statut civil. Sa candidature retenue, le volontaire doit suivre plusieurs stages de préparation et d'information.

Les volontaires sont ordinairement célibataires mais peuvent travailler en couple à condition que les 2 conjoints aient été sélectionnés pour travailler dans le même projet.

● INTERVENTION AU RWANDA

Actuellement 13 volontaires (répartis dans six communes). Moyenne d'âge : 23-24 ans. Deux seulement sont mariés.

Activités : identification - étude - conception et exécution de programmes communaux pour des périodes de 5 ans au minimum. Le volontaire veut être un "employé communal" placé sous l'autorité du bourgmestre. Ses programmes peuvent être de nature diverse : gestion forestière ou hydraulique - coopératives agricoles ou artisanales - santé - petit élevage - pisciculture, etc...

● INDEMNITES ET AVANTAGES

Chaque mois, le volontaire touche au Rwanda quelques 50.000 FRW. A son retour en France, il reçoit un pécule équivalent à 9.000 FRW par mois passé au Rwanda en tant que volontaire.

La commune lui fournit un logement que l'Association meuble et équipe. Il dispose d'une moto pour ses déplacements. Chaque projet dispose d'une moto et d'une camionnette. Les frais de déplacement sont pris en charge par le projet. Le volontaire peut louer ces véhicules pour ses déplacements personnels.

L'OCSD a été fondée en juillet 1983. Elle se donne un double objectif : transférer des ressources humaines et matérielles dans les pays économiquement défavorisés et soutenir dans ces pays des programmes en faveur des personnes déplacées et des réfugiés. Cet organisme est surtout financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

N.D.L.R.

OCSD ORGANISATION CANADIENNE pour la SOLIDARITÉ et le DÉVELOPPEMENT



Pour devenir volontaire OCSD, il faut être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent, deux ans d'expérience de travail dans sa spécialisation.

Les volontaires OCSD sont recrutés par voie d'annonces dans les journaux. Puis sélection sévère et formation complémentaire de quelques jours au Canada ou dans le pays hôte. Le contrat (renouvelable) dure deux ans.

● CONDITIONS DE VIE DU VOLONTAIRE

Allocation mensuelle de 631 dollars canadiens (+ 57.000 FRW). Le conjoint reçoit la moitié de cette somme et chaque enfant le tiers. (Une famille d'un enfant, dont le conjoint ne travaille pas, toucherait donc une allocation de quelques 105.000 FRW par mois).

Il faut ajouter à cela une allocation d'installation égale à 60% de l'indemnité mensuelle (pour un célibataire) et à 100% pour un volontaire marié, et une bourse de réintégration au Canada calculée au pro rata du nombre de mois écoulés du contrat. Bien entendu, le logement est gratuit y compris son équipement; gratuits aussi les frais médicaux et un mois de vacances annuelles.

● ENGAGEMENT AU RWANDA

38 personnes relevant de l'O.C.S.D. Parmi elles, 22 coopérants (es) dont 10 célibataires, 4 conjointes (non coopérantes) et 12 enfants. L'âge moyen des volontaires est de 33 ans.

Le programme de l'O.C.S.D. au Rwanda est le plus important de l'organisme: Centres de Formation Scout de Gisenyi et Butare - Centres de Jeunes à Gisenyi, Karago (Gisenyi) et Sovu (Butare) - Centre Social de Développement de Bungwe (Byumba) - Centre de Santé de Kitabi (Gikongoro) - Hôpital de Byumba - Coopérative de Jeunes de Musanze (Ruhengeri) - Coopérative de vente de produits agricoles à Butare - Union des Coopératives agronomes de Byumba - Union des Coopératives de Butare - Hygiène d'eau à Nyakabanda - Adduction d'eau à Ruhengeri - Travaux Publics à Ndiza - Poterie de Shyorongi - Technologie appropriée à Ruhengeri - Réfugiés au Rwanda ■

Une des réalités les plus criantes de la scène internationale est celle des personnes déplacées et réfugiées dans le tiers monde. L'OCSD travaille, en collaboration avec d'autres organismes, dans des secteurs d'urgence et de développement.

COOPIBO est une ASBL privée et autonome depuis 1976, née d'une scission entre la branche européenne et la branche Tiers-Monde des Compagnons Bâtisseurs (IBO). Deux objectifs : au Tiers-Monde : participer à l'autoorganisation de secteurs de population défavorisée. En Europe : sensibiliser l'opinion à la solidarité internationale. COOPIBO est financé à 95% par des fonds gouvernementaux (Etat Belge - Communauté Européenne) et par des organismes non gouvernementaux (MISEBOR - CEBEMO - OXFAM - Etc.).

N.D.L.R.

Compagnons Bâtisseurs



Le volontaire COOPIBO doit posséder une formation universitaire ou professionnelle complète. Plusieurs années d'expérience dans le Tiers-Monde ou en Europe. Une période de 6 à 12 mois est exigée pour les consultations, tractations jusqu'à ce que le volontaire soit sur le terrain.

Les volontaires COOPIBO sont présents au Rwanda depuis 1975. Actuellement ils sont 7. Moyenne d'âge : 30 ans. Mariés : 85%. A l'actif de COOPIBO plusieurs projets. Citons : Projet urbain (village de Nyamirambo) - Développement rural à Runda-Taba - Projet Pouzzolane-Chaux-Tourbe à Ruhengeri, etc...

Le volontaire touche un salaire mensuel de 35.000 FRW. Son conjoint (non volontaire) reçoit 50% de cette indemnité et chaque enfant 20% du même montant. Une prime d'ancienneté de 5% est allouée annuellement à chaque volontaire. Il reçoit aussi un pécule dans son pays d'origine (14.000 FB/mois). Il a droit à un logement équipé et d'une prime de 25.000 FB comme prime d'installation. Il peut louer le véhicule du projet pour ses déplacements personnels.



ORGANISATION DES VOLONTAIRES NEERLANDAIS

PAYS-BAS



L'Organisation des Volontaires Néerlandais intervient au Rwanda depuis 1979. Actuellement : 20 volontaires dont la majorité sont mariés. Moyenne d'âge : 30 ans. Intervention dans divers projets : hydraulique rurale - vulgarisation agropastorale - BUFMAR - développement communal - développement intégré de la Crête Zaïre-Nil - Travaux Publics - CCDFP - Centre Psychiatrique de Ndéra - lutte anti-érosive - etc. Financement : Ministère de la Coopération et de Développement des Pays-Bas.

● PROFIL DU VOLONTAIRE NEERLANDAIS

Il a suivi en général un enseignement supérieur et exercé sa profession deux ans au moins

dans son pays d'origine ou dans un autre pays du Tiers-Monde.

Les candidats retenus par le siège de l'O.V.N. (Pays-Bas) sont proposés au Rwanda pour être agréés. Si l'accord est donné, commence une formation spéciale de trois mois qui se prolonge par deux autres semaines une fois le volontaire arrivé au Rwanda.

A l'expiration de son contrat (36 mois), le volontaire retourne dans son pays. Il peut aussi repartir ailleurs comme coopérant ou volontaire.

● QUE GAGNE-T-IL ?

Les indemnités varient selon l'état civil. Un célibataire touche (au Rwanda) 58.300 FRW par mois. Un couple 140% de cette somme auquel s'ajoute par enfant un autre 20%.

Pendant la même période, le volontaire bénéficie aux Pays-Bas d'un salaire (qui s'accumule) équivalent à ± 30.000 FRW par mois.

Au Rwanda, le volontaire est logé gratuitement dans une maison équipée et dotée d'un veilleur de nuit. Il peut louer un véhicule de son service pour ses déplacements personnels. Il peut aussi, s'il le désire, acheter un véhicule à ses frais. Le service lui fournira alors un crédit dont il n'aura pas à payer d'intérêts ■

L'Organisation des Volontaires Néerlandais (O.V.N.) poursuit un double objectif : améliorer les conditions de vie des populations des pays pauvres et conscientiser le peuple des Pays-Bas aux problèmes du Tiers-Monde.

Mentionner les Peace Corps c'est évoquer aussi le nom du Président J.F. KENNEDY qui fut le créateur et l'avocat de ce service institué le 1 mars 1961.

Ce service est une organisation gouvernementale dont le directeur est nommé par le Président des Etats-Unis et qui est alimenté par les finances fédérales américaines. Une loi lui reconnaît cependant une certaine autonomie par rapport aux autres programmes officiels de coopération.

N.D.L.R.

Les Peace Corps Américains

Le Président KENNEDY avait assigné au Peace Corps un triple objectif : former un personnel qualifié au sein des pays pauvres - faire connaître aux autres le peuple américain - faire connaître les autres peuples aux américains. Les volontaires étaient alors des jeunes gens; la plupart de formation classique, sans aucune spécialisation.



Plus tard (décennie 1970-1980), le service s'applique à recruter des volontaires qualifiés qui devront coopérer en premier lieu dans des projets concernant la technologie

appropriée - la santé et la nutrition, ainsi que la production vivrière.

Le profil du volontaire a donc changé. L'âge moyen est normalement de 28 ans et l'immense majorité dispose d'une formation technique spécialisée.

Le recrutement des volontaires (contrat de 2 ans) suit la filière habituelle. Mais beaucoup, au terme de leur contrat, deviennent des "coopérants". Ainsi, l'USAID (agence de coopération américaine) dispose au Rwanda d'une vingtaine d'agents qui sont d'anciens volontaires Peace Corps.

Actuellement, il y a plus de 80.000 Peace Corps répartis dans 90 pays. (Chacun de ces pays dispose d'une ambassade américaine : raison de sécurité !). Les plus gros programmes : Kenya (280) et Zaïre (250). Le plus jeune programme : Burundi depuis 1983. Au Rwanda (présence depuis 1975) : 7 volontaires dont 4 professeurs d'anglais à l'Université Nationale du Rwanda, 2 agronomes forestiers et un physiothérapeute (Gatagara). Avant d'entreprendre leur travail, ils doivent suivre un stage de formation (pour l'Afrique francophone) à Bukavu.

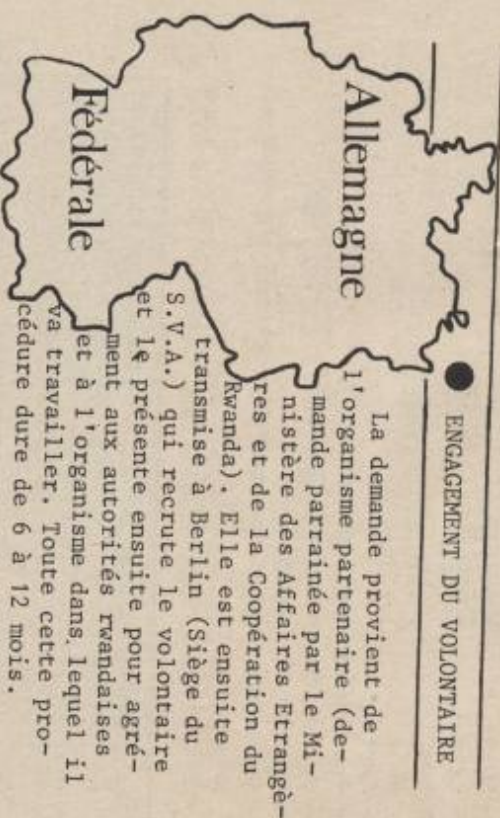
S'il faut croire leur représentant, les Peace Corps confirmeraient encore aujourd'hui les propos du ministre thaïlandais des affaires étrangères des années 60 : *"ils sont venus vivre avec notre Peuple, non dans les hôtels ou des maisons luxueuses, mais les cabanes de nos paysans, partageant leur nourriture et le même toit"*. En fait, le Peace Corps au Rwanda ne serait pas plus payé que son homologue rwandais, vivant dans une maison que le gouvernement met à sa disposition, payant de sa bourse l'eau et le courant (quand il y en a) et faisant usage des transports communs (autobus et taxis). Seuls les deux agronomes forestiers auraient droit à des motos de service.

Présent au Rwanda depuis 1969, le Service des Volontaires Allemands a engagé ses volontaires dans les projets du secteur public. Depuis 1980, orientation vers le secteur rural. Le S.V.A. n'entretient aucun projet qui lui soit propre. Les volontaires travaillent dans des programmes déjà élaborés par d'autres organismes.

H.D.L.R.

Les volontaires allemands

● ENGAGEMENT DU VOLONTAIRE



● SALAIRES ET INDEMNITES

Le volontaire doit posséder une formation professionnelle complète et deux ans d'expérience de travail.

32.000 FRW de base, indemnité indexée sur l'indice du coût de la vie. Le conjoint reçoit 50% de cette allocation et chaque enfant de ce ménage 25%.

En même temps le volontaire reçoit en Allemagne une indemnité mensuelle équivalente à 11.000 FRW. Une subvention unique d'installation de 75.000 FRW, un logement équipé, une moto ou un autre véhicule (dont il doit payer les déplacements "privés").

● ENGAGEMENT AU RWANDA

27 volontaires dont la moyenne d'âge est de 32 ans. Mariés : 30%.

Secteurs d'intervention :

- Soins de santé primaires
- Formation du personnel médical
- Reboisement
- Vulgarisation d'arbres fruitiers
- Captage de sources
- Encadrement de jeunes
- Formation de techniciens pour le captage et l'entretien des sources
- Formation d'instituteurs d'éducation physique et d'animateurs sportifs
- Recyclage d'enseignants à l'école primaire, etc.

Ces "cartes de visite" ont été rédigées sur la base d'informations fournies par les délégués des quelques associations de volontaires que DIALOGUE a pu contacter à Kigali. Nous les remercions de leur collaboration.

Et nous invitons bien volontiers d'autres associations œuvrant au Rwanda, non mentionnées ici, à se faire connaître et à nous faire signe !

MERT !

"Je me souviens d'une rencontre, il y a quelques années, où l'ambassadeur de Belgique, voulant justifier le statut des volontaires belges, nous a expliqué que leur compétence insuffisante motivait leur traitement de co-opérant "inférieur".

J.P. GODDING

Faut-il expulser les volontaires ?

Cette remarque malheureuse a laissé un souvenir d'autant plus pénible qu'elle apparaît radicalement fausse. On peut sans doute ironiser sur la compétence technique comparée de certains volontaires et de coopérants; mais il faut aussi repenser la question : que signifie le mot "compétence" dans le langage du développement ?

● NI TOURISTE ... NI EXPERT

Il y va d'une compréhension radicale du rôle du volontaire. Quelle est donc sa place ? On peut distinguer trois conceptions différentes qui souvent s'entremêlent : le touriste - l'expert - le compagnon.

~ Il y a les jeunes voulant s'ouvrir d'autres horizons, découvrir du pays et des gens, bref deux ou trois années de "tourisme du développement rural" avant de s'installer plus "sérieusement".

~ Il y a les experts en formation. On n'engage normalement comme expert qu'un homme qui a de l'"expérience" (sans autre précision). Il faut que les futurs experts se fassent la main. Le volontaire apparaît alors comme un apprenti-expert-coopérant.

Mais je crois davantage à une voie propre du volontariat radicalement différente et difficile à situer. Le volontaire-touriste passe deux ou trois ans dans le pays. Il vient avec toute sa bonne volonté et son idéal de service au départ, mais se rend rapidement compte que les choses sont plus compliquées. S'il veut aider à quelque chose, il doit faire un gros investissement personnel : apprentissage de la langue, habitudes de vie ... et se décourage. On le voit alors, tous les jours, à cinq heures, rechercher la compagnie de quelques autres européens pour se défendre ensemble. On fera son petit possible, dans une compréhension radicalement extérieure.

Le futur expert doit réaliser quelque chose; ne restant pas longtemps, il pousse à la réalisation de son idée pour avoir un résultat : le paysan ne faisant pas les "efforts nécessaires" pour aménager une source ou installer des ruches, il finira par les lui offrir ... et ne comprendra pas pourquoi cela ne marche pas. La voie d'un volontaire doit être un choix et non une diversion de quelques années ou un tremplin.

L'expert conçoit et dirige son projet; son genre de vie l'isole de la population, quoiqu'il le veuille. N'y a-t-il pas place pour une solidarité plus agissante, une confiance et une écoute mutuelle ? L'expert le fera avec les autorisés, peut-être, mais le développement concerne tout le tissu humain; une solidarité doit s'exprimer à la base.

● MAIS COMPAGNON !

Un développement réel n'est finalement pas d'abord celui d'une infrastructure ou d'une

élite, mais celui de la communauté paysanne, et aucun grand projet ne la fera bouger si une confiance n'a pas été construite. Le travail du volontaire doit s'intégrer dans une communauté locale.

Il s'agit de mettre dans une écoute qui n'est ni indifférence ni pouvoir (dire "vas-y" n'est pas difficile, "allons-y" est rare). Position difficile à prendre.

On risque toujours de s'installer dans un "pouvoir" en faisant son projet parce qu'on croit connaître les choses; on risque d'établir sa structure qui s'effondrera dès son départ. On voit l'efficacité apparente (?) du "modèle" de la coopération officielle et on se sent frustré, sans moyens financiers.

Il s'agit aussi d'une position difficile à accueillir au niveau local. Pourquoi cet étranger ne vit-il pas comme les autres coopérants ? Quel est son intérêt caché ? Comment le distinguer d'un coopérant technique avec tout son fric ? Et que peut-il donc apporter sans argent ? Ou alors, comment le distinguer d'un missionnaire ? Car ce témoignage de la fraternité des enfants du même Père n'est pas évident.

Je crois que, dans cette écoute, il y a une possibilité importante de travail pour le volontaire, spécialement dans un long terme, nécessaire pour que la connaissance et la confiance se reçoivent, mais aussi parfois dans de très courts termes de techniciens venant transmettre leur métier (exemple : des artisans pensionnés).

Si fondamentalement, le développement n'est pas d'abord celui des choses ("la machine à calculer") mais celui des hommes ("la machine ne cuit pas grâce au brasier mais grâce au temps"), le premier pas restera celui d'une relation solidaire avant tout aide technique et le volontaire peut y occuper une place importante.

J.P. CODDING

René SIBOMANA, secrétaire national de l'Association des Scouts du Rwanda, collabore de très près avec des volontaires. Il donne son expérience.

Point de vue d'un partenaire

DIALOGUE : *Le volontaire se voit un idéaliste qui renonce à certains avantages pour aider les pauvres. Êtes-vous d'accord avec cette définition ?*

René SIBOMANA : Cela me semble surfait. Seul le volontaire pourrait répondre à votre question. Plus significatif pour moi, le choix qu'il fait par rapport aux "coopérants-experts".

DIALOGUE : *Le volontaire vit-il au niveau du Rwandais moyen ?*

R.S. : Non. Il vit bien au-dessus, mais peut-être au-dessous d'un citoyen de son pays. Il exige ordinairement un confort et une sécurité supérieurs à ceux des Rwandais moyens.

DIALOGUE : *Et comment se distingue-t-il du coopérant, si ce n'est par le salaire ?*

R.S. : Un expert ou un coopérant peut être tout aussi proche de la communauté locale. Souvent il est même mieux accepté qu'un volontaire qui court les rues, en tenue négligée. Le salaire importe peu.

DIALOGUE : *Alors, le volontaire se voit-il un marginal, un touriste déguisé ?*

R.S. : Ne généralisons pas quelques cas isolés. Du reste, il y a aussi des cadres rwandais qui jouent au touriste et dilapident les fonds des projets. D'autre part, il faut tenir compte du fait que le volontaire ne peut pas toujours appliquer chez nous une expérience qui serait très valable dans son pays d'origine. Il faut lui donner sa chance.

DIALOGUE : *On accuse certains volontaires de ne pas respecter les autorités locales ...*

R.S. : Cela dépend de conditions de travail. Pas de problèmes lorsqu'il travaille dans une structure préalable, bien encadrée par les autorités locales. Le volontaire va collaborer. Mais, s'il est seul, condamné à jouer au magicien et à faire des miracles, s'il réalise des projets qu'aucun rwandais ne peut mener à bout, alors il jouira d'un grand prestige auprès de la population et les autorités du coin risquent d'en prendre ombrage. Mais, dans ce cas, on ne saurait l'accuser de manquer de respect à une autorité qui le jalouse ...

DIALOGUE : *Que disent les Rwandais qui travaillent avec le volontaire ?*

R.S. : Les avis sont partagés. Certains se plaignent d'ignorer la provenance de ses fonds, de ne pas l'accompagner dans les démarches qu'il fait à Kigali, d'apprendre qu'il passe ses week-ends à leur insu. Dans certains cas, les organismes n'ont pas une politique de gestion bien définie. Il appartient aux Rwandais de déterminer le cadre d'action du volontaire en lui concédant une liberté de manœuvre à l'intérieur de ce cadre.

DIALOGUE : *Est-il facile pour un Rwandais de devenir volontaire dans son propre pays ?*

R.S. : Sans en porter le titre, plusieurs rwandais qui travaillent dans le cadre d'une ONG sont en fait des volontaires. Ceux qui, par exemple, travaillent dans un projet d'encadrement de jeunes doivent bien travailler gratuitement les week-ends et en dehors des heures de travail. Et leur salaire n'est pas proportionnel à leurs efforts. Y'a-t-il meilleur volontariat ?

DIALOGUE : Et pourquoi ne pas songer à un "volontariat" national ?

R.S. : Cela ne va pas de soi. Certaines autorités ne veulent voir dans le volontariat qu'une source supplémentaire de financement et une garantie pour une future coopération. Il existe aussi le mythe du blanc qui symbolise l'argent, donc la réussite. Une action lancée par un Rwandais, de façon isolée, serait sujette à beaucoup de suspensions de la part de ses compatriotes. On ne comprendrait pas qu'il puisse être motivé à ce point.

DIALOGUE : Une conclusion ?

R.S. : Tous les nouveaux volontaires que j'ai pu connaître sont animés au départ d'un enthousiasme et d'un désir réel de servir la population. Cet

enthousiasme peut vite s'essouffler si le volontaire est laissé à lui-même, faute de structures d'accueil. Parfois aussi, il fait trop confiance à certains "grands connaisseurs de l'Afrique" ou du Rwanda en particulier. Je le répète, il est nécessaire que le volontaire soit bien accueilli. L'échec à ce niveau peut entraîner non seulement l'échec du volontaire, mais aussi celui de tout un projet.

R. SIBOMANA



Frans VAN HOOF est le représentant de CCOPIBO au Rwanda. Voici un point de vue qui évite à la fois les pièges de l'apologie ou de la condamnation.

Comparer pour améliorer

DIALOGUE : Nous aimerions vous entendre réagir à certains propos qui font du volontaire "un jeune déguenillé, coureur de filles, qui fuit le service militaire dans son pays pour faire au Rwanda du tourisme à bon marché, impose ses idées en se moquant des autorités locales".

VAN HOOF : Voilà beaucoup d'accusations auxquelles il faut répondre. Procédons par étape :

● "Fuir le service militaire"

Il est vrai que certains volontaires préfèrent travailler dans un pays du Tiers-Monde plutôt que d'accomplir chez eux le service militaire. Cela rend-il pour autant leur travail moins valable ? N'est-ce pas un choix normal ? Il vaut mieux rencontrer d'autres peuples, faire un travail utile dans l'intérêt des paysans et des artisans du Tiers-Monde, plutôt que de passer des mois sous les ordres de supérieurs qu'on ne comprend pas toujours. Pourquoi se préparer à la guerre, alors que l'humanité aspire à la paix ? S'ils étaient placés dans les mêmes conditions, peut-être que des Rwandais feraient aussi le même choix !

● "Un déguenillé, coureur de jupons"

Effectivement, les moeurs du volontaire ne correspondent pas toujours à celles du Rwandais, ni à l'image que les Rwandais se font du "bon blanc".

Dans la société occidentale, les relations entre les sexes sont plus libres. Par ailleurs, surtout en zone rurale, le volontaire vit très isolé. Il ne s'habitue pas aux distractions des hommes rwandais qui consistent surtout à fréquenter les cabarets. Alors, il se cherche des amitiés féminines.

En Occident, les jeunes qui s'intéressent au Tiers-Monde ne s'habillent pas comme des ambassadeurs ou des PDG. Il semble difficile d'exiger du volontaire de renoncer à son identité et à sa façon de vivre. Mais qu'il soit ouvert à la culture rwandaise et respecte les moeurs du pays.

Ceci n'excuse pas les excès de quelques-uns. Mais ne généralisons pas. Que dirait-on si on affirmait que tous les cadres rwandais abusent de leur pouvoir et de leur richesse pour s'amuser avec des filles travaillant sous leurs ordres ou avec des écolières ? Pourtant des cas existent bel et bien.

● "Inexpérience et mépris de l'autorité".

Cela pouvait être vrai dans le passé. Mais désormais les organisations de volontaires recrutent des candidats plus âgés, expérimentés, et on les prépare mieux à leur rôle. Nous pouvons donc espérer une meilleure compréhension mutuelle.

DIALOGUE : *Estimez-vous qu'un volontaire rwandais réussira mieux dans son pays ?*

V.H. : Bien sûr dans une certaine mesure. Le rwandais connaît la mentalité des paysans, leurs attentes, leur langue. Cependant, l'atout du coopérant-volontaire étranger est sa formation et le fait justement qu'il provient de l'étranger. Il peut comparer des situations et proposer des améliorations. Si le cadre rwandais était amené lui aussi à travailler quelques années dans d'autres pays que le sien, il

pourrait acquérir ces atouts. Mais qu'il soit rwandais ou étranger, la clef du succès est que le volontaire se montre solidaire du milieu rural et qu'il ne cherche pas tant à imposer ses idées qu'à conseiller.

DIALOGUE : *Certains reprochent à COOPIBO de ne pas travailler pour "la libération des femmes" comme elle prétend le faire pour les hommes ...*

V.H. : Ce n'est pas le rôle d'une organisation étrangère de "libérer" la femme du Tiers-Monde. Si elle doit être libérée ... c'est une oeuvre qui appartient d'abord aux femmes elles-mêmes. Nous ne pouvons que soutenir leurs efforts.

Depuis 1982, effectivement, COOPIBO porte une attention particulière à la situation des femmes dans le Tiers-Monde. Ainsi nous réalisons des projets avec des organisations de femmes en Amérique latine ou en Tanzanie. Malheureusement, nos projets actuels au Rwanda ne se prêtent pas à des activités de ce genre. Peut-être, un jour ...

F. VAN HOOFF

CONNAÎSSEZ-VOUS L'ARDI ?

"L'Association Rwandaise pour la promotion du développement Intégré" a été constituée en 1983. Elle a son siège à Kigali.

Ses objectifs : soutenir les activités locales dans leurs initiatives de développement intégré en leur offrant des appuis techniques et en cherchant les financements.

Une rubrique pour des "volontaires rwandais" ?

A.R.D.I. - KIGALI

B.P. 1285

Lors d'une réunion organisée à Kigali le 20 juin 1984, les bourgmestres présents ont émis les souhaits suivants concernant les volontaires.

Les souhaits des bourgmestres

- Les volontaires devraient s'adapter aux réalités du milieu dans lequel ils sont affectés et accepter de collaborer avec les techniciens locaux en les formant sans aucun complexe de supériorité.
- Ces volontaires devraient avoir un esprit d'initiatives assez poussé et aider les communes à élaborer des petits projets qui pourraient trouver facilement un financement de leurs pays d'origine.
- Les volontaires devraient former leurs homologues aux techniques d'élaboration des projets susceptibles de trouver facilement des bailleurs de fonds.
- Les associations des volontaires devraient superviser régulièrement les volontaires affectés dans des projets pour rendre compte du travail réalisé.
- Les volontaires devraient avoir leur bureau à la commune au lieu de travailler à domicile. Ceci faciliterait l'esprit d'échanges et de collaboration avec les bourgmestres et les autres cadres communaux.

- Les volontaires devraient, au cours de leur séjour au Rwanda, penser à se construire des logements qui resteraient après leur départ la propriété de la commune.

- Le Bourgmestre devrait contresigner les rapports d'activités qu'un volontaire affecté dans une commune donnée établit à son organisation.

- Comme la sensibilisation exige un travail de longue haleine, les volontaires devraient comprendre que les bourgmestres ne peuvent pas résoudre, en une fois, tous les problèmes rencontrés au cours de leur mission.

- Dans la lettre d'affectation d'un volontaire dans la commune, il faudrait donner des informations sur son niveau de formation ainsi que sur son expérience.

- Les volontaires devraient présenter leurs doléances aux bourgmestres et leur expliquer ce qu'ils attendent d'eux et de leurs techniciens.

- Le budget de "supervision-voyages" devrait être dissocié de celui destiné au financement d'un projet géré par un volontaire. Ceci pour éviter les dépenses énormes consacrées aux voyages au détriment des activités du projet proprement dit.

- Il faudrait augmenter la durée (au delà de 2 ans) du séjour du volontaire au Rwanda.

- Si possible, un volontaire devrait être marié.

Prochain dossier :
«Santé pour tous»

Le 16 mars 1984, l'Organisation des Volontaires et des Partenaires Ruraux (O.V.P.R.) tenait une journée de réflexion dont le thème était "l'apport spécifique des volontaires au développement du Rwanda". On en vint tout naturellement à parler des grands et des petits projets de développement rural. Des points de vue se sont exprimés, pas forcément convergents.

Petits ou grands projets ?

Les "petits projets" semblent avoir la faveur du volontaire. Ils lui permettent de travailler avec la population paysanne et, du fait de leurs limites, cette dernière sera plus à même de les reprendre en charge et de les poursuivre.

Au contraire, les "grands projets" ne tiennent pas compte des structures locales, vont même jusqu'à les détruire, dépensent des sommes folles dans la mise en place d'infrastructures. La population qui devrait être la première bénéficiaire n'en reçoit que des miettes.

Mais les "grands projets" ont leurs partisans. Puisqu'ils créent de nouveaux emplois : constructions de route, de centres de santé, d'écoles ... Autant d'oeuvres que, ni les volontaires, ni les paysans pourraient par eux-mêmes réaliser. On doute aussi de la capacité du volontaire - animateur de petits projets - à changer la mentalité paysanne. Il ne peut réussir qu'après de quelques unités. Une goutte dans l'océan. Il ferait mieux de prêter main forte aux "grands" projets et faire taire ses idéologies.

UNE SOLUTION:

La cohabitation ... dans le dialogue et la complémentarité ...

Ce tableau comparatif a été établi à la suite d'une rencontre O.V.P.R. - Rurales en février 1982.

GRANDS PROJETS	PETITS PROJETS
Analyse de départ et définition du projet. Toute erreur d'analyse au départ est fatale. L'analyse est donc essentielle. Il faut étudier sérieusement toutes les données du problème. Cela n'est pas toujours fait. Les objectifs sont donnés par le gouvernement. Ils sont analysés par les experts. Ceux-ci consultent le plus possible la base, mais ne peuvent arriver qu'au niveau communal ou ONG. Les experts ont parfois tendance à privilégier l'avis des expatriés.	Programme d'action. Le programme d'action est établi pour une période donnée, d'une manière assez rigide. Ce programme est généralement orienté vers la rentabilité et la croissance économique. Le champ d'action est large. Des infrastructures sont mises en place. Il y a une visée de développement national. La tendance est de se limiter à la transmission de directives - d'une manière parfois très pédagogique -. Des revenus importants sont répartis. (salaires, commercialisation ...). La part qui en arrive aux paysans est parfois réduite. Graves questions de transition au moment de la fin du projet.
Exécution du programme. Le champ d'action est restreint. On vise surtout un autodéveloppement de groupes restreints. L'animation et la formation ont une très grande place.	Place de la formation. La formation reste ... La formation reste ... Améliorations progressives pour les paysans. Peu de manifestations spectaculaires.
Retombées du projet. Des revenus importants sont répartis. (salaires, commercialisation ...). La part qui en arrive aux paysans est parfois réduite. Graves questions de transition au moment de la fin du projet.	Retombées du projet. Des revenus importants sont répartis. (salaires, commercialisation ...). La part qui en arrive aux paysans est parfois réduite. Graves questions de transition au moment de la fin du projet.

Guylaina DERY est volontaire OCSD à Shyorongi
(projet poterie). DIALOGUE lui a rendu visite.

Potière à Shyorongi

DIALOGUE : Qu'est-ce qui vous a amenée au Rwanda ?

Guylaina DERY : A Montréal, j'étais en contact avec beaucoup de gens qui avaient voyagé. Alors, j'ai eu aussi envie de partir, de prendre de l'air, de voir du pays. Comme artiste, l'Afrique m'intéressait spécialement. Elle m'intriguait, parce que mystérieuse. Je ne la connaissais que par des films et des encyclopédies. C'était l'Afrique de la danse et des animaux. Une amie m'a indiqué un jour une annonce de journal : l'OCSD recherchait une animatrice en poterie. J'ai présenté ma candidature qui a été retenue. Et me voici.

DIALOGUE : Et comment trouvez-vous votre statut de coopérante-volontaire ?

G.D. : Très bien. Je ne vis pas en misérable. Loin de là. Au Canada, je travaillais tout en étudiant. Au Rwanda, je n'ai donc pas à me plaindre. Je suis contente de mon statut.

DIALOGUE : Et votre travail ?

G.D. : Avant mon arrivée au Rwanda, je n'en avais aucune idée. Je savais seulement que j'allais travailler avec des gens de mon métier qui utilisaient des techniques primitives. J'étais très attirée par ce fait d'aller au coeur même de l'art, d'échanger des expériences.

DIALOGUE : Et vos relations avec votre entourage de Shyorongi ? Pas de difficultés spéciales du fait de votre condition féminine ?

G.D. : Je suis très à l'aise et je n'éprouve aucun complexe. Je fais simplement mon travail dans une

relation d'égale à égale et non de patronne à serveurs.

DIALOGUE : Et la langue ?

G.D. : Bien sûr, c'est un handicap. Pour le surmonter, je suis des cours de kinyarwanda donnés par des potiers avec lesquels je travaille.

DIALOGUE : Que fabriquez-vous à Shyorongi ?

G.D. : Les pièces que nous fabriquons sont vendues sur place. Ce sont des jarres traditionnelles, des casseroles, des assiettes et autres ustensiles de cuisine courants. Nous fabriquons aussi pour des clients plus fortunés des pots à biscuit ou à fleurs, des abat-jours et autres objets décoratifs.

DIALOGUE : On entend dire parfois que les volontaires ne sont que des touristes déguisés et qu'ils manquent de qualification.

G.D. : Des cas peuvent se produire. Mais je dois vous dire qu'à l'OCSD la sélection est très sévère. Tous les volontaires ont fait leur preuve. Moi, je craignais de ne pas être acceptée par mes partenaires, malgré mes diplômes et mon expérience. Le fait qu'ils m'acceptent est en quelque sorte un certificat d'homologation.

DIALOGUE : Et si vous n'aviez pas été acceptée ?

G.D. : Evidemment, j'aurais eu beaucoup de peine. Parce que ce projet me tient à coeur. Peut-être serai-je retournée au Canada.

DIALOGUE : Quelle serait votre plus grande joie à la fin de votre séjour ?

G.D. : Ce sera de savoir que la poterie de Shyorongi n'a plus besoin d'aide extérieure pour fonctionner. Ce sera de savoir ces potiers libres, créatifs et prenant en main leur propre destinée. Je m'y emploie dès maintenant. La veille de mon départ, ce sera trop tard. Le coopérant prépare sa sortie dès son arrivée.

G. PILLET est au Tchad comme volontaire. Après avoir été coopérant ! Elle écrit à son organisme.

Lettre d'Outre-Mer

Quand j'étais coopérante, j'étais mal à l'aise parce que je gagnais dix fois plus que mon "homologue" qui, lui, devait nourrir une grande famille.

Cette fois, comme volontaire, je pensais pouvoir vivre d'autres rapports et, en fait ... je suis toujours riche, même très riche !

Je reçois tous les mois de quoi vivre, alors que la plupart des Tchadiens vivent au jour le jour. Mon "indemnité" représente plus de dix fois le salaire d'un manoeuvre. Les fonctionnaires ne reçoivent qu'un demi-salaire amputé d'un dixième comme impôt pour la reconstruction du pays et, encore, irrégulièrement. J'ai une voiture de service avec les moyens de l'entretenir et de payer le carburant, ce qui n'est pas le cas des véhicules de fonction des services officiels.

J'ai souvent honte de ma richesse alors que je pensais poser un acte en partant comme volontaire. Cet acte n'est pas du tout reçu par les Tchadiens, mais comment pourrait-il être ?

Voici un exemple :

J'ai perdu le bouchon du réservoir d'essence de ma voiture. Je "commissionne" quelqu'un qui l'achète à Garoua. Un ami tchadien remarquant un nouveau bouchon me demande combien je l'ai payé. Je lui réponds : "Très cher, 10.500 CFA". Il réfléchit un court instant et me dit : "De quoi nourrir une famille pendant un mois !..."

G. PILLET

(Extrait de INTERROGATION, Lausanne/Suisse, Oct. 84)

Actualités rwandaises

Le Professeur COUPEZ apporte des points d'éclaircissements précieux sur son long travail linguistique. Il donne aussi son avis sur le dictionnaire Rwandais-Français du P. I. Jacob.

A propos du dictionnaire Rwandais-Français

● LA VULGARISATION N'EST PAS CHOSE FACILE

Les résultats directs de la recherche scientifique ne sont accessibles qu'aux spécialistes, parce qu'ils impliquent la maîtrise de toutes les connaissances antérieures. Pour les mettre à la portée du public ordinaire, il faut en extraire des ouvrages plus simples en les organisant sur une base pédagogique.

Le gouvernement rwandais donne le modèle de cette répartition des tâches. A côté d'institutions de recherche telles que l'INRS (Institut National de Recherche Scientifique), il a créé des Bureaux Pédagogiques distincts pour les enseignements primaire et secondaire. Tandis que les premières ont pour mission de faire progresser le sa-

voir, les seconds le diffusent dans les écoles en réalisant des manuels appropriés à chaque niveau d'étude.

La vulgarisation correcte du savoir n'est pas une tâche facile, contrairement à ce que l'on serait tenté de croire. Le vulgarisateur de haut niveau doit être lui-même un savant, car on ne peut communiquer à autrui que les connaissances dont on a une maîtrise parfaite. Il doit en outre, contrairement au chercheur, être doué de qualités pédagogiques lui permettant de sélectionner les connaissances d'après le public auquel il s'adresse et de les présenter dans un ordre de progression tel que ses lecteurs surmontent les obstacles de compréhension et d'assimilation. Il doit encore être capable de s'exprimer en un langage simple et clair.

Le R.P. JACOB, comme avant lui le missionnaire protestant C. OVERDULVE, a donc accompli une tâche comparable à celle des Bureaux Pédagogiques, mais avec des ressources beaucoup plus limitées.

La publication de son dictionnaire marque une date pour le Département de linguistique de l'I.N.R.S., dont les résultats sont ainsi mis à la disposition du public rwandais. Dès sa création en 1952, le Département s'est efforcé de rendre ses connaissances accessibles au public. Voici les principales étapes de cet effort continu.

LE TRAVAIL DU DEPARTEMENT DE LINGUISTIQUE DE L'INRS

L'exemple de l'Uganda, où les langues bantoues notent avec succès depuis 1945 la longueur

des voyelles en redoublant les lettres, ce qui en facilite considérablement la lecture, m'a incité à choisir pour les publications scientifiques du rwandais une transcription analogue, où la longueur des voyelles et la tonalité sont indépendantes, car la tonalité rwandaise est trop difficile pour être introduite rapidement dans l'écriture courante.

Dès 1956, j'ai publié avec l'aide de mon assistant T. KAMANZI, que j'initiais alors à la linguistique, un petit texte destiné à montrer au public l'usage de cette notation. En 1961, j'ai rédigé avec mon maître et ami le regretté professeur A. MEUSEN, qui avait montré la voie sur le burundais, un article exposant les différentes possibilités de notation pratique de ces phénomènes au Burundi et au Rwanda. Ce texte est toujours valable, et il n'est pas exclu qu'un jour on en tienne compte pour améliorer l'orthographe.

En 1953, le R.P. VERWILCHEN, recteur du premier collège d'enseignement secondaire du Ruanda-Urundi, s'est adressé à notre Département pour lui demander d'organiser pour ses élèves l'enseignement du rwandais. T. KAMANZI a ainsi donné aux mêmes élèves, qu'il a suivis tout au long de leur cycle de six ans, un enseignement dont nous préparions ensemble chaque leçon, en nous adaptant aux réactions de l'auditoire. Cette expérience fut un plein succès. Il apparut très clairement que l'enseignement de la langue maternelle, qui en Europe constitue l'un des piliers de la formation générale, peut au Rwanda rendre le même service. Aussi lorsqu'au début de 1963 M. J.-B. RMASIBO, le premier des ministres rwandais de l'Education Nationale, nous demanda de préparer des manuels pour l'enseignement secondaire, avons-nous pu lui donner sans hésiter une réponse positive. Lâchant tous nos travaux de recherche, T. KAMANZI et moi avons réalisé en quatre mois le manuel de première année, qui en juin fut approuvé

à l'unanimité par la Commission ministérielle chargée de l'examiner. Nous étions prêts à poursuivre cette tâche pour les années suivantes du programme. Mais, sans que nous recevions jamais la moindre information ultérieure, le manuel disparut dans l'oubli. Quand l'histoire fera le bilan de cette période, on mesurera ce qu'aura coûté à la jeunesse rwandaise la perte de cette expérience pédagogique et le retard qui en a résulté dans l'enseignement de la langue nationale.

En 1957, M. J.-P. HARROY, Vice-Gouverneur Général, nous avait demandé de composer un manuel pratique à l'usage des agents de l'administration belge, qui devaient apprendre le rwandais, avec examen à la fin de leur premier terme de service de trois ans. Le texte, réparti en trois volumes, a paru en 1961. Il inclut une "Grammaire simplifiée", qui est organisée sur la base de la description scientifique et tient notamment compte du rôle grammatical de la tonalité, sans toutefois en expliciter les règles, qui sont inaccessibles au public non spécialisé. Grâce à cette structure, ce petit ouvrage a pu servir longtemps l'enseignement, même universitaire, jusqu'à la parution d'un texte plus approfondi (1980).

Tout au long de mon enseignement à l'UNR (1963-1980), j'ai rédigé pour les étudiants des notes de grammaire photocopiées qui, rassemblées, couvrent l'ensemble de la matière. Reproduites avec des modifications de surface ainsi que des fautes, et sous des noms rwandais, ces notes ont été couronnées de plusieurs doctorats à l'étranger. D'une toute autre manière, c'est-à-dire en liaison avec T. KAMANZI et moi-même, elles ont été utilisées par le missionnaire protestant C. OVERDULVE dans l'excellent manuel d'apprentissage pour étrangers qu'il a publié en 1975. M. OVERDULVE a eu la délicatesse

attention de mentionner nos noms à côté du sien sous le titre de l'ouvrage.

● VERS LA PUBLICATION SIMPLIFIÉE DU DICTIONNAIRE

C'est dans la même perspective de service

ET LE DICTIONNAIRE DE L'I.N.R.S. ?

A peu de choses près, la rédaction est achevée. Les progrès techniques récents ont permis de la dactylographier sur des machines à écriture électroniques pourvus d'une mémoire externe, de telle façon que le texte passe directement à l'imprimerie, sans exiger une composition typographique intermédiaire. Si, comme je l'espère, les machines commandées sont opérationnelles dans le courant de cette année, la dactylographie finale se terminera avec l'an prochain et la publication pourra se réaliser en 1987.

public que j'ai envisagé à partir de 1976 la publication d'une ou plusieurs versions simplifiées du dictionnaire à l'usage de divers types de lecteurs, rwandais et étrangers. En 1976, en effet, s'était achevée la première rédaction du travail commencé en 1965. Tout naturellement, c'est au Ministère de l'Education que je me suis adressé d'abord, en 1977, pour lui suggérer d'effectuer, avec l'aide de notre Département, des résumés en rwandais et/ou en français. Une réponse négative fut exprimée. En 1976, la création récente d'une section de langue nationale au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire m'offrit l'occasion de renouveler mon offre, et une copie du dictionnaire

dans sa première rédaction fut confiée au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire. Accaparé par d'autres tâches, celui-ci n'a pas encore eu la possibilité d'en extraire un résumé rwandais, mais il n'a pas renoncé à ce projet.

Lorsque j'appris en 1980 que le CELA (Centre de Langues Africaines), en la personne du R.P. JACOB, envisageait l'élaboration d'un nouveau dictionnaire bilingue pour relayer celui du R.P. G. Van OVERSCHELDE, qui était épuisé, je lui proposai, avec l'accord de l'I.N.R.S., de l'effectuer à partir du nôtre. Il fut convenu, à cette occasion, que l'ouvrage porterait, sous le titre, la mention "extrait du dictionnaire de l'I.N.R.S.". Le R.P. JACOB a scrupuleusement respecté cette convention qui, pour tout homme de bonne foi, ne laisse planer aucun doute sur la genèse du texte.

En 1978, l'ouverture d'une licence rwandais-français à l'I.N.R. m'amena à rassembler hâtivement les notes de grammaire en un ensemble organisé. C'est ainsi que parut en 1980, sous forme polycopiée et provisoire, l'"Abrégé de grammaire rwanda" (600 pages en 2 volumes).

A. COUPEZ

BIBLIOGRAPHIE

A. COUPEZ. - Deux textes rwanda. - Kongo-Overzee 1956, 129-151.

A. COUPEZ et A. MEUSSEN. - Notation pratique de la quantité et de la tonalité en rundi et rwanda. - Orbis 1961, 428-433.

A. COUPEZ, T. KAMANZI et F. RODEGEM. - Méthode rwanda à l'usage des Européens, 3 vol., Usumbura 1961.

Autres recherches linguistiques

● LES PROJETS DE L'ABBE KAGAME

Alexis KAGAME avait annoncé la rédaction d'un dictionnaire Kinyarwanda. Le projet était encore en élaboration à la mort de l'auteur.

Il avait adopté la méthode d'écrire chaque terme devant figurer dans le dictionnaire sur une fiche. Des notes et des explications relatives aux termes étaient portées sur la fiche au fur et à mesure qu'il travaillait à l'ouvrage. Un vaste fichier nous reste. On peut regretter que quelques mots notés n'aient pas été expliqués. La continuation éventuelle de l'œuvre sera ardue pour les chercheurs.

L'auteur pensait aussi rédiger un lexique historique où il aurait inclus des mots qui n'apparaissent plus dans le Kinyarwanda courant, mais qui sont la clé de la compréhension des anciens poèmes dynastiques, pastoraux et guerriers. Des personnages historiques y auraient dignement trouvé leur place.

F. MUVARA

● URUTONDE

Le lexique "URUTONDE", élaboré par le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et ERAI n'est pas à proprement parler un dictionnaire. Il se présente comme un répertoire de termes techniques d'origine étrangère (surtout française) auxquels on a découvert un correspondant ou une con-

sonnance rwandaise. Ceci pour les besoins pédagogiques évidents. Ce travail qui a débuté en 1977 a déjà édité trois fascicules qui viennent d'être reliés dans un seul volume à l'usage principalement des écoles primaires et des CERA. Cet ouvrage est le fruit des efforts d'un bureau permanent et de quatre commissions nationales successives convoquées à cet effet.

En décembre 1984, une cinquième commission, constituée par une soixantaine d'experts relevant de plusieurs disciplines, s'est attelée à une tâche de plus grande envergure : forger des expressions rwandaïses devant traduire des termes techniques recouvrant une dizaine de secteurs : agriculture - politique et administration - arts ménagers - histoire et culture - musique et tourisme - anatomie - biologie - zoologie - littérature linguistique - artisanat - etc. Ce travail qui débordait la zone de l'enseignement primaire n'est pas terminé et paraîtra en fascicules spécialisés selon les thèmes étudiés.

Communication de KABERA Thomas

Nouveau !!

Y. CADIOU : Le Kinyarwanda. Etude de Morpho-syntaxe.
Paris, 1985, 165 pages.

Il s'agit d'un collectif, édité par Yves CADIOU et qui comprend des contributions de A. COUPEZ, L. NKUSI, Y. CADIOU, S. BIZIMANA, F. JOUVENET, F.X. BANGAMABO et G. MBONIMANA.

Les auteurs sont des professeurs à la Faculté des Lettres de l'Université Nationale du Rwanda ■

Dans l'Eglise au Rwanda

A Kigali, comme ailleurs au Rwanda et en Afrique, le changement de structures et d'action pastorales se concentre autour d'une réalité : "les communautés ecclésiales de base" (C.E.B. - "imiyango-remezo y'abakristu" ou, comme on les appelle ailleurs, les "communautés ecclésiales vivantes" (C.E.V.).

Comment l'archidiocèse de Kigali amorcette-t-il ce tournant important de sa pastorale ?

N.D.I.R.

KIGALI Communautés de base

● LE FRUIT D'UNE LONGUE REFLEXION

Tout a commencé, semble-t-il, lors de la réunion du presbytérium, le 20 décembre 1982, quand on a posé la question de savoir ce qu'on estimait prioritaire dans la pastorale de l'archidiocèse. Cette question suivait en fait le compte-rendu du stage pastoral effectué par trois prêtres au début de l'année à Lubumbashi, et dont ils avaient donné rapport à la réunion du presbytérium du 6 avril 82.

Les prêtres du diocèse engagés dans la pastorale réfléchissent donc, en doyen sur la priorité pastorale, puis il y eut une réunion des

doyens en février 83. De cette réunion, se dégagèrent les deux priorités pastorales qui devaient par la suite être reprises à la réunion du presbytère du 29 mars, à savoir : les communautés de base et la formation permanente de la foi.

Lors de cette réunion, il fut aussi décidé d'organiser une session d'approfondissement sur les communautés de base. Cette session eut lieu en avril et fut en fait le point de départ de toute l'action pastorale réfléchie et concertée dans le diocèse de Kigali depuis lors, et qui s'exprime de nombreuses façons :

★ Effort de formation des principaux responsables de pastorale : prêtres, religieux et laïcs engagés à plein temps dans la pastorale, principalement par les sessions "Eglise-Monde" et "Approfondissement de la foi des adultes" qui ont eu lieu au C.N.P. (Centre National de Pastorale) en octobre 1983 et janvier 85, et qui furent animées par le Père Pierre LEFEBVRE et Soeur Suzel GERARD. Ces sessions connurent un grand succès, et la dernière fut ouverte aussi aux prêtres et religieux des autres diocèses.

★ Effort de formation des principaux agents de pastorale du diocèse : responsables de centrales, catéchistes, bakuru b'inama, responsables des nouvelles communautés chrétiennes tant de la ville que de la campagne. Ces sessions ont débuté elles aussi au C.N.P. et se sont multipliées par la suite tant au C.N.P. qu'au C.D.P. (Centre Diocésain de Pastorale) de Ruindo. Ce programme est d'ailleurs loin d'être terminé, la première session pour femmes venant à peine d'avoir lieu, et celles pour jeunes gens et jeunes filles étant programmées pour l'été prochain.

Communautés de base : formations pour formateurs

Le Centre Diocésain de Pastorale de Ruindo, inauguré le 7 mai 1984, a reçu au cours des premiers mois de son existence (1984) 425 responsables de communautés (bakuru b'inama) au cours de 10 sessions d'une semaine chacune. Par ailleurs 130 catéchistes ont été formés dans deux sessions d'une semaine au Centre National de Pastorale de Kigali ainsi que 147 fonctionnaires de la ville dans deux sessions du soir.

Signons aussi 4 sessions pour responsables de célébrations sans prêtres qui ont regroupé au C.N.P. 183 participants, deux sessions pour maîtres de chants qui ont atteint 73 participants et 3 sessions sur la proclamation de la parole qui ont rassemblé 123 participants.

Extrait du rapport présenté par
Mgr VERMEERSCH, lors de la présentation des vœux à l'Archevêque le 28 décembre 1984.

★ Effort de formation pour les ministères spécialisés : catéchèse, célébrations dominicales sans prêtres, chorales, lecteurs, ministres de l'Eucharistie, etc...

★ Tout un effort de conscientisation et d'animation des chrétiens, tant au niveau de la ville de Kigali que des autres paroisses, a été réalisé. Les signes en sont les visites régulières aux inama, la prédication dominicale ou en semaine faite dans ce sens, les réunions, ainsi que la production de documents.

★ Parmi ceux-ci, il faut citer, outre les nombreuses photocopies réalisées par différentes paroisses, surtout deux publications :

a) le journal diocésain WOME NKULIKIRA qui a commencé à paraître en septembre 1983. Chaque dimanche, il donne outre les lectures bibliques du jour et des petits commentaires, des textes de base pour la réflexion ainsi que de nouvelles des différentes paroisses. Dans les 90 numéros déjà parus, de nombreux textes théoriques sur les communautés de base, la façon de tenir de réunions, etc... ont été publiés. Mais l'intérêt pour cet hebdomadaire s'est accru quand, à tour de rôle, les différentes paroisses ont partagé les expériences de nouvelles communautés de base mises sur pied. WOME NKULIKIRA (Toi, suis-mois) aborde aussi d'autres sujets : documents officiels du Pape ou de l'Archevêque, synode diocésain, année sainte, participation au développement, liturgie, année de la jeunesse, etc.

b) Signalons aussi la parution de deux plaquettes, l'une en français, "Les Communautés ecclésiales de base", et l'autre en kinyarwanda, "Imilyango-remezo ya Kiliziya" (54 pages) éditées par le C.N.P. en 1984. Ces deux plaquettes développent l'idée et les principes des communautés de base et ce qui les justifie. Elles envisagent aussi les conséquences des C.E.B. au niveau des ministères de l'Eglise et contiennent enfin des indications précises pour la tenue des réunions.

● LES ENJEUX D'UNE TELLE OPTION

● Définir et accepter une nouvelle priorité, c'est faire un choix, et, du même coup, mettre au

deuxième plan d'autres éléments de la pastorale traditionnelle, à moins que celle-ci puisse se vivre à l'intérieur de la nouvelle pastorale définie (c'est le cas, par exemple, pour l'action familiale et la pastorale de la jeunesse qui pourront recevoir une nouvelle vitalité à l'intérieur des C.E.B.).

● Opter pour une pastorale d'animation des C.E.B., c'est aussi, pour les prêtres, opter pour une nouvelle façon de vivre leur ministère pastoral. Au lieu d'enseigner à des "catégories", de prédications "magistrales", au lieu de contacts individuels, il s'agit avant tout d'animation de groupes et d'approfondissement de la foi par de nouvelles méthodologies.

● La vie des C.E.B. entraînera aussi normalement un renouvellement de toutes les structures paroissiales et diocésaines : conseil paroissial, conseil pastoral, comités paroissiaux et diocésains de catéchèse, de Caritas, etc... Elle peut aboutir aussi à une véritable inculturation, tant du message évangélique que de l'expression de la foi dans le culte et la liturgie.

● Une des structures qui pourrait être renouvelée assez fondamentalement et rapidement, est celle du catéchuménat, tant des adultes que des jeunes. Celui-ci pourra se faire à l'intérieur de communautés vivantes. Ce qui aura l'avantage d'en supprimer le caractère fort livresque et coupé de la vie, et peut-être d'en alléger la charge financière.

● Cette pastorale pose aussi des questions à certaines catégories de personnes : quelle sera la place des religieux et religieuses dans cette nouvelle image de l'Eglise,

non plus pyramidale, mais communion de communautés ? Quelle sera le rôle spécifique de l'action catholique dans les C.E.B. ?

● UNE CHANCE A SAISIR RAPIDEMENT

La pastorale des Communautés ecclésiales de base est une chance que l'Eglise catholique du Rwanda doit saisir assez rapidement. Depuis quelques années, aussi bien à Kigali qu'ailleurs dans le pays, on note le passage de nombreux catholiques vers les autres églises chrétiennes et vers les sectes. Ce mouvement ne fera sans doute qu'aller en s'amplifiant. A moins que les C.E.B. répondent aux aspirations des chrétiens : assimilation de la Parole de Dieu (La Bible) et partage de vie à l'intérieur de petites communautés à taille humaine. Si ces attentes ne trouvent pas de réponses à l'intérieur de l'Eglise catholique, elles conduiront tout normalement ailleurs ... Notre Eglise catholique du Rwanda répondra-t-elle assez rapidement et adéquatement à ce défi ?

G. THEUNIS

Les Communautés Ecclésiales de base deviennent des réalités dans l'Ancien Rwanda et déjà leurs effets se font sentir dans une prise de conscience accrue du peuple de Dieu qui s'exprime à travers des initiatives nombreuses au niveau des structures locales. Tout prêtre étant finalement itinérant, l'importance des brèves en est d'autant plus grande ; car eux demeurent et sont ainsi l'élément stable du peuple de Dieu.

Mgr VERWERECH

La communauté de base de Kivugiza

Kivugiza, quartier urbain de la paroisse de Nyamirambo à Kigali, a sa communauté de base. Une quarantaine de membres (majorité masculine) qui se réunissent deux fois par mois.

Un groupe bien structuré : la communauté s'est donnée un "comité d'animateurs" composé de 4 personnes : responsable, adjoint de responsable, secrétaire et trésorier. Tout le groupe se subdivise encore en quatre comités d'actions (disposant chacun de leurs propres responsables) : liturgie - catéchèse - bienfaisance - développement. Ces sous-groupes ont des activités très bien déterminées dont ils rendent compte chaque deux mois à l'ensemble de la communauté.

Liturgie : Le groupe "liturgie" prépare la célébration lors des réunions (chants, prières et lectures). Il prend aussi en charge l'animation d'une messe dominicale à la paroisse et une prière chaque vendredi (chapelet et partage d'évangile).

Catéchèse : Ce groupe prépare à la première communion et à la confession une quinzaine d'enfants. Il est aussi responsable des couples de chrétiens non mariés religieusement.

Bienfaisance : Les membres de ce groupe doivent repérer les pauvres du voisinage et les aider, en liaison avec la Caritas paroissiale. Ce sont eux aussi qui organisent les collectes en faveur des indigents.

Développement : Ce groupe est chargé de tâches diverses : alphabétisation - aménagement de chemin - réparation des caniveaux et ponts. C'est lui qui organise aussi les fêtes de famille de la communauté. Les étudiants externes étant nombreux dans ce quartier, on songe aussi à installer pour eux l'électrification dans quelques salles de classe.

Extrait de FLASH-REGION, Mai 1985

Mars-Avril 1985



LE CHEF DE L'ETAT VISITE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Le Chef de l'Etat a poursuivi au mois de mars ses visites (entamées en Février) à des Projets de développement. Comme il l'a déclaré aux responsables du Projet Kigali-Est : "ces visites n'ont pour but que d'encourager les personnes engagées sur le terrain et de se rendre compte lui-même des progrès qui sont réalisés sur le terrain au lieu de les constater uniquement sur papier alors que dans bien des cas ce qui est écrit ne correspond pas à la réalité" (A.R.P. du 14.03.85, p. 4).

Effectivement, le Chef de l'Etat a remarqué que les résultats de certains projets ont dépassé

les attentes tandis que d'autres ont connu beaucoup de retard. Certains n'ont atteint que le 40%, voire le 10% de leur objectif et cela pour plusieurs motifs : erreurs d'estimation, gaspillage de fonds et d'énergie, difficultés imprévues. Les paysans qui devraient être les premiers bénéficiaires n'en profitent pas souvent, ou alors, de façon fort lointaine.

UNE CONSECRATION POUR LE SECTEUR NON STRUCTURE

Le Chef de l'Etat a visité le 11 mars quelques groupements du Secteur Non Structuré (SNS) de Kigali. A l'issue de ces visites, il a prononcé un important discours dont voici quelques passages.

"Dans mon message de Nouvel An 1985, j'ai dit : « Cette année, beaucoup d'artisans se sont groupés dans une fédération. Je tiens à leur dire qu'ils préparent l'avenir de notre pays et que nous soutenons leurs activités. » C'est de vous que je parlais. Vous construisez l'économie du Rwanda ... Le Plan National de Développement compte beaucoup sur les artisans et leur réserve une place privilégiée ... Je demande une fois encore aux départements qui ont vos activités dans leur attribution ... de vous soutenir davantage en vous rendant souvent visite ... Il convient que le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, l'Administration préfectorale et communale ... procurent aux membres des groupements d'artisans les pièces administratives leur permettant d'obtenir leur profession comme tous les autres travailleurs ... Je demande au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie ... d'accorder aux groupements d'artisans des parcelles ". (A.R.P. du 12 mars 1985, p. 5, 6 et 7)

Ces paroles sont une consécration pour tous ces artisans qui ont cru rêver en voyant le Chef de

l'Etat leur rendre une visite inopinée dans leurs ateliers de fortune. Eux qui, lors du "nettoyage" de la ville de Kigali, avaient subi des vexations, voire la prison, parce qu'on les avait associés à des éléments indésirables.

Le don d'un million de francs rwandais que leur a fait le Chef de l'Etat confirme la volonté du Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour soutenir un secteur certes fragile, mais qui gagne chaque jour ses lettres de noblesse.

➤ QUAND LE PEUPLE RECLAME JUSTICE !

Le Ministre de la Justice et celui de l'Intérieur et du Développement Communal se sont rendus dans une dizaine de communes du pays (une par préfecture) du 5 mars au 24 avril. Objectif : "se rendre compte sur le terrain de la non exécution par les autorités politico-administratives des jugements prononcés par les cours et tribunaux".

Cette tournée avait été souhaitée et préparée par la réunion des préfets du 24 février dernier. Celle-ci avait en effet relevé plusieurs anomalies dans l'exercice de la justice tels "l'empêchement de fonctions entre les autorités judiciaires et les autorités politico-administratives, la défaillance notoire de la tenue des documents de jugement, la négligence, l'ignorance, l'incompétence, (la corruption) de certains juges, la lenteur administrative, l'insuffisance du matériel et des moyens de locomotion, les difficultés liées au code de la famille". (A.R.P. du 22.02.85, p. 3-4).

Dans chaque commune, les deux ministres ont tenu une réunion publique à laquelle participaient les autorités judiciaires et administratives de la pré-

fecture ainsi que la population. Les personnes lésées et dont les jugements n'avaient pas encore été rendus ou exécutés ont pris la parole pour plaider leur cause et réclamer justice.

Le Ministre de la Justice donnait ordre pour l'exécution immédiate de ces jugements afin que justice soit rendue à qui de droit. Quand cela n'était pas possible, il invitait les plaignants à se présenter au ministère dans les meilleurs délais afin de régler définitivement tous les cas litigieux.

Nul doute que le peuple a fort apprécié ce geste et a cru de nouveau que "la justice est le respect de la dignité humaine".

➤ SEMINAIRE DES DIRECTEURS DES PRISONS, DE CENTRES DE REEDUCATION ET DE LA PRODUCTION

Le Ministre de la Justice et celui de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle ont dirigé du 18 au 23 mars un séminaire regroupant les directeurs des prisons, des centres de rééducation et de la production.

De l'avis de tous les participants, les établissements pénitentiaires rwandais connaissent beaucoup de problèmes. Les plus aigus sont la surpopulation, la vétusté des bâtiments, le manque de personnel de surveillance, l'insuffisance ou l'inexistence de personnel médical, social, ainsi que des moyens de déplacements, l'exiguïté des locaux et la promiscuité.

La prison de Rilima exceptée, toutes les autres sont surpeuplées en abritant le double et même le quadruple des places disponibles.

Dans leurs recommandations, les participants ont émis plusieurs souhaits dont ceux-ci :

- ~ que toute personne en détention le soit en vertu d'une condamnation et que les pièces d'incarcération soient établies clairement en temps opportun
- ~ que soit immédiatement relâchée toute personne disculpée par les juridictions
- ~ que l'on construise des locaux réservés aux femmes
- ~ que des représentants du peuple, tels les députés, visitent régulièrement les prisons.

● EXPOSITION : LE RWANDA ET LES ALLEMANDS : 1884-1916

Le Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandaïs a abrité du 16 au 24 mars une exposition sur le thème : LE RWANDA ET LES ALLEMANDS DE 1884 à 1916, oeuvre de Mr et Mme Gudrun HONKE, Otto HONKE (sociologues allemands) et de MM. NAHIMANA Ferdinand et RWEGERA Damien, professeurs à l'Université Nationale du Rwanda.

Composée d'une centaine de photos accompagnées de textes (extraits et commentaires des ouvrages de l'époque), l'exposition comportait six parties de longueur inégale :

- <1> L'empire allemand (1871-1918)
- <2> A l'intérieur de l'Afrique, la fascination de l'Afrique "authentique" : le Rwanda (+ 1/2 de l'exposition)
- <3> L'établissement du pouvoir colonial allemand
- <4> La Société missionnaire "Bethel" au Rwanda
- <5> La première guerre mondiale
- <6> La fin de la colonisation allemande

Le visiteur a pu découvrir la vie quotidienne du Rwanda "allemand" : personnages de la cour, paysans, artisans, potiers, érosion du sol, etc. Coquets, les Rwandais se coiffaient alors de 36 manières (amasunzu) et pratiquaient toute une gamme de scarifications (imanzi). Le sport n'était pas oublié. S'il faut en croire une photo et sa légende, un rwandais réalisa, en 1909, un saut en hauteur de 2,50 m avec comme seul tremplin une petite termitière, éclipant ainsi le record mondial actuel (2,40 m).

Le visiteur rwandophone était évidemment défavorisé, la plupart des textes étant rédigés en français. Mais il aura pu se consoler en lisant quelques extraits en kinyarwanda du catéchisme des missionnaires de Bethel sur les bienfaits de la civilisation allemande et de *"la bonté paternelle et maternelle"* des souverains allemands envers leurs lointains sujets. Il a compris en tout cas qu'il ne fallait pas salir les photos grâce à l'affiche omniprésente de NTIMUKORE KU MAFOTO. MURAKOZE. (Ne touchez pas aux photos. Merci).

L'exposition a connu un succès qui a surpris ses organisateurs. A leur dire, elle a attiré une moyenne de 1.000 visiteurs par jour, un record rarement égalé. Cet intérêt du public a eu une heureuse conséquence. L'exposition fera le tour des 10 préfectures du pays et deux brochures (en kinyarwanda et en français) vont la fixer dans la mémoire des générations futures.

● DEMISSION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE

A l'issue du Conseil du Gouvernement du 26 avril, le Chef de l'Etat a rendu public le souhait de Mr Jean BIRARA, Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda (B.N.R.), de voir son mandat non renouvelé.

En effet, l'arrêté présidentiel du 2 mars 1982 reconduisant Mr Jean BIRARA dans sa fonction de Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda pour une période de trois ans stipulait que son mandat était renouvelable.

Rappelons que le nom de BIRARA avait fini par s'attacher à la B.N.R. Nommé administrateur en 1964, Mr BIRARA voit sa fonction prorogée le 5 mai 1967 en même temps qu'il devient Vice-Gouverneur pour une période de trois ans. Le 28 mai 1971, il est nommé Gouverneur (à partir du 15 mai) en remplacement de Mr Massaya HATORI. Il sera reconduit trois fois dans ses fonctions (30 avril 1975; 1979; 2 mars 1982) avant que lui-même propose de se retirer.

Pour le remplacer, le Chef de l'Etat a nommé Gouverneur Intérimaire Mr RUIZINDANA Augustin alors Vice-Gouverneur depuis le 2 mars 1982.

Nos sincères félicitations pour le nouveau Gouverneur. Un repos bien mérité (après 21 ans de service) à Mr BIRARA. Et merci pour toutes ses contributions à DIALOGUE dont la dernière en date portait sur "La politique des prix dans les pays en développement" (DIALOGUE, janvier-février 1984).

J. NTAMAHUNGIRO

"Prenez garde quand vous tenez avec un homme qui ne recherche pas les plaisirs sensuels, ni le confort, ni la louange, ni l'avancement, mais qui est simplement décidé à faire de ce qu'il croit juste. C'est un ennemi dangereux et incommodé, car son corps dont vous pouvez toujours vous rendre maître vous donne fort peu de prise sur son âme".

G. MURRAY / Ouyoni
(au sujet de "Gandhi")

A travers livres et revues

Eglises d'Afrique

Efoé-Julien PENOUKOU : Eglises d'Afrique. Proposition pour l'avenir. Editions Karthala, Paris, 1984, 161 pages.

Ce livre reprend une série d'articles "parus dans l'une ou l'autre revue, en particulier dans l'hebdomadaire catholique ouest-africain AFRIQUE NOUVELLE" (p. 7). En ses numéros 8 et 10, le Bulletin de Théologie Africaine avait déjà publié, en juillet 82 et en juillet 83 l'essentiel des trois premiers chapitres du présent ouvrage.

Comme en une série de flashes, l'auteur traite ici avec bonheur des problèmes devenus centraux dans les Eglises Chrétiennes d'Afrique, du moins celles qui sont éveillées (la plupart dorment encore sur les lauriers de la première évangélisation et trouvent de telles questions parfaitement irréalistes, sinon ridicules !) et dans la théologie africaine là où elle n'est pas considérée avec suspicion par ceux qui devraient la promouvoir.

On peut ramener à deux ces problèmes : celui de l'inculturation du message évangélique et celui de la libération de l'homme et du continent

Efoé-Julien PENOUKOU est prêtre béninois et auteur d'une thèse de théologie sur "l'Église chrétienne et la compréhension africaine". Il enseigne aujourd'hui à l'Institut catholique d'Afrique de l'Ouest (ICAO), à Abidjan. Il collabore également à la revue SPIRITUS (Paris) et au journal AFRIQUE NOUVELLE (Dakar).

africains de leurs misères socio-économiques, socio-politiques et culturelles.

En traitant ces deux problèmes, en fait très liés - un évangile libérateur s'inculture automatiquement par et dans la vie quotidienne -, le prêtre béninois parvient à éviter les deux écueils qui guettent les théologiens africains. Le premier est celui du culturalisme. La plupart des théologiens africains tentent de "recapituler" la tradition africaine à travers des études généralement viciées par leur vision chrétienne des coutumes et des religions traditionnelles africaines. On ne voit guère la pertinence d'une pareille démarche. Le second risque de la théologie africaine, assez récent celui-là, c'est celui de transformer la foi chrétienne en idéologie révolutionnaire, reproche fait officiellement par Rome à la théologie latino-américaine de la libération.

M. PENOUKOU parvient, disons-nous, à éviter Charbyde et Scylla, en dégageant avec lucidité les implications dans la société africaine d'une foi chrétienne "reçue" par une anthropologie africaine et remodelée par les conditions socio-historiques de l'Afrique actuelle.

Cette démarche le fait déboucher sur ce qu'il appelle une "théologie du développement intégral de l'homme". Il écrit : "*Toute théologie africaine en situation d'exploitation et d'oppression et de pauvreté humaines se fait nécessairement théologie du développement intégral de l'homme. Elle analyse la réalité sociologique pour voir si et comment, du coeur des mutations actuelles, sont réalisées ou déniées les impératifs évangéliques d'amour et de justice, tout comme les valeurs d'égaleité, de fraternité, de solidarité et communautaire propres à la tradition africaine*" (p. 103).

Partant de la foi au Christ et des données de l'anthropologie africaine, cette théologie critique se fait prophétique en dénonçant "les projets de développement ou leurs éléments structurels sans portée humaniste, qui étouffent la dimension transcendante de la vie" (p. 100). Elle s'en prend "aux politiques locales d'aliénation et de gaspillage du patrimoine national, tout comme aux pratiques sociales, traditionnelles et modernes, qui nuisent à l'avenir du pays" (p. 100).

Ce faisant, elle devient théologie de l'engagement, c'est-à-dire qu'elle "situe le monde (et) vise à la transformation la plus radicale de l'homme, de la société, du monde, en appréciant à partir du "centre de valeur" qu'est Jésus-Christ, les valeurs et les contre-valeurs qui apparaissent" (101).

PENOUKOU n'est pas tendre pour les communautés ecclésiales et les communautés politi-

"J'ai voulu, à travers les textes qui suivent, observer divers aspects des réalités vécues en Afrique dans l'Eglise, autour de l'Eglise et du point de vue de l'Eglise, du point de vue des chrétiens et de leurs responsables. Le caractère particulier de ces réalités d'ordre religieux, social, politique, économique, pose des questions précises sur la mission des évêques, sur les types de prêtres, d'agents pastoraux, etc., dont nos chrétiens ont réellement besoin. Il ne saurait être indifférent au contenu de notre foi en Christ et à nos « pratiques » de chrétiens, que se manifestent actuellement chez nous un regain de syncrétisme, une prolifération et une influence marquées d'égissements indigènes, de sectes, de sociétés secrètes, ou encore que nous nous enfonçons toujours plus dans le marasme du mal-développement et subissons l'arbitraire des sous-bretails politiques. Le projet de salut de tout homme, réalisé en Christ et annoncé en terre africaine, devra prendre à bras le corps tous les faits et méfaits, les souffrances et les aspirations propres à nos sociétés. Mais alors, comment ?" p. 7.

ques africaines. Il les passe sans complaisance au crible de sa critique. Cependant, il parvient à éviter l'"intempérance de langage" qu'on reproche généralement aux théologiens africains. Ses analyses sont faites "à froid" et ses conclusions présentées dans le calme, même s'il revendique le droit à l'hérésie !

Rome pourrait pourtant lui reprocher la même démarche que la théologie de la libération : prendre en compte d'abord la société, s'y engager à partir de la foi au Christ, enfin, interpeller les Eglises à partir de cet engagement. Car PENOUKOU partage avec la théologie de la libération ce postulat que la mission donnée par le Christ à son Eglise consiste à "transformer l'histoire humaine par l'Evangile". Et elle le fait, pense PENOUKOU, "en établissant un lien organique entre l'espérance chrétienne et les espérances terrestres, en prenant acte, pour les pauvres et les malheureux" (p. 125). Ne retrouve-t-on pas ici la fameuse "option préférentielle pour les opprimés" qui caractérise la théologie de la libération ?

L. NTEZIMANA

"Face aux interpellations, aux angoisses et aux espérances qui se font de plus en plus pressantes chez nous, l'Eglise ne convaincra personne en éludant indéfiniment les vraies questions, en ignorant délibérément les voies de solutions courageuses et transformatrices. L'avenir en Afrique appartient à une Eglise capable de rendre compte de sa raison d'être, capable de confesser la réurrection du Crucifié comme signe et espérance du renouvellement du monde africain (1 Pet. 3, 15). L'Eglise n'a d'avenir que si elle a un avenir à proposer à l'homme africain, que si elle témoigne de l'absolu de Dieu, comme celui qui accomplit tout projet humain. L'avenir est donc à une Eglise qui croit, et qui aide à croire à un meilleur devenir de l'homme en Dieu." p. 161.

Félicien SEMUSAMBI, rédacteur à l'hebdomadaire IMVHO, a fait paraître le 4 avril 1985 un fascicule de 40 pages intitulé UBUCAMANZA N'AMALITHA YA RUBANDA (La justice et les larmes du peuple). Nous présentons cet ouvrage en rappelant en note un autre écrit du même auteur paru l'an dernier.

La justice et les larmes

Félicien SEMUSAMBI : Ubucamanza n'amalitha ya rubanda.
Kabgayi, avril 1985,
40 pages.
Tirage : 5000 exemplaires.

L'occasion qui a fait naître le livre est la tournée opérée par les deux ministres de la Justice et de l'Intérieur à l'Intérieur du pays dans le but d'inciter les autorités concernées à exécuter rapidement et correctement les jugements portés par les tribunaux.

Ce livre de format très maniable contient en couvertures et à l'intérieur quelques illustrations qui ne manquent pas d'humour, accompagnées de textes suggestifs qui ne laissent pas indifférents les lecteurs. Surtout s'ils sont habitués aux bandes dessinées ! Les gravures portent la signature de Mugenzi Célestin. Quant au texte, il contient, après une introduction, cinq chapitres d'inégale longueur. On cherchera en vain un enchaînement logique entre eux : chaque chapitre se présente comme un tout, même si on

retrouve les même personnages qui sont des créations de l'auteur. D'autres noms de personnes et de lieux sont par contre rapportés sous leur désignation réelle et il sera facile au lecteur d'en découvrir d'autres à travers les paraboles ou les métonymies. Dans certains cas, le décryptage est si simple qu'on se demande pourquoi l'auteur a tenu à camoufler les lieux et les personnes. Un exemple suffira : en page 24, l'auteur écrit : "ma mara mukuru... *Burunguashitiri wa Nyaruteja ... Komege wa segite-ni Cyakure*". Il saute aux yeux qu'il s'agit ici d'une affaire qui s'est passée dans la capitale du pays, en commune de Nyarugenge (Nyaruteja), dans le secteur de Cyahafi (Cyakure).

Les divers jugements auxquels SEMUSAMBI fait allusion ne sont pas des fictions : ils sont réels et bien connus du monde judiciaire. Malheureusement, il ne rapporte que les "mauvais procès", avec comme toile et musique de fond le fait "empoisonnement" (ibirozi - amahembe - ibitega ...). La répétition de cette circonstance devient comme une obsession chez l'auteur.

Reconnaissons toutefois que les travers dénoncés par l'auteur, en particulier la corruption de l'appareil judiciaire, sont bien réels et tendent même à se généraliser. Pourtant, il manque à ce livre une certaine profondeur et une systématique dans l'analyse. L'auteur a braqué ses projecteurs sur quelques mauvais procès (une goutte dans l'océan) sans chercher plus loin les causes de ces exactions et sans proposer des solutions réalistes.

Une note en fin de livre indique que cet ouvrage a été rédigé en moins de dix jours : du 16 au 24 mars exactement et imprimé du 25 mars au 4 avril, sur les Presses de Kabgayi. Ce temps record de rédaction et de parution donne au livre l'impression d'un véritable scoop. Mais, ce qu'il a voulu gagner en rapidité a été perdu en profondeur d'analyse.

Reconnaissons à l'auteur qu'en véritable journaliste il ose parler des véritables problèmes de l'heure. A le lire, on sent qu'il appartient au "peuple", qu'il en a l'âme et le langage. Son livre est facile à lire et saura captiver un large public. Notons enfin que l'auteur n'en est pas à son premier essai et qu'il mérite d'être encouragé ne serait-ce que parce que le peuple l'estime et le soutient.

A. KAMEYA

Un autre best seller signé SEMUSAMBI Felesiyani

UBWATO MU MUHENGERRI

(La baraque dans la tempête)

L'ouvrage de 49 pages, illustré de caricatures très suggestives, dénonce les trop nombreuses malversations et corruptions qui tentent de gangrener le corps social rwandais : vol de carburant de l'Etat, détournement des recettes communales, fraude fiscale, escroquerie en matière d'assurances, spéculations immobilières, pots de vin, détournement des vivres réservés aux réfugiés, vente illicite de médicaments des dispensaires, etc.

Cet ouvrage a été publié à 4.000 exemplaires sur les presses de l'Office Rwandais d'Information/SECOMAV, 2e Trimestre 1984.

Un miracle ambigu

Le livre de Sophie BESSIS, journaliste à JEUNE AFRIQUE, est une description sans ambages du phénomène de l'industrialisation dans les pays du Tiers-Monde. L'auteur en décrit les mécanismes, les contradictions et les limites. Ces contradictions sont d'autant plus criantes dans les pays du Tiers-Monde qu'en voulant suivre la filière de l'industrialisation des pays occidentaux, ils détruisent leur société traditionnelle.

Sophie BESSIS : LA DERNIERE FRONTIERE
Les Tiers-Mondes et la tentation
de l'Occident

Editions Jean-Claude Lattes,
Paris 1983, 298 pages.

● "LES PAYS OFFICIELLEMENT MIRACULEUX"

Le Tiers-Monde est hiérarchisé en pays qui ont "dégolisé, ceux qui prennent leur envol, et ceux qui, privés de tout élan, restent désespérément cloués au sol" p. 17. Certains de ces pays sont érigés en modèle grâce au "miracle" de l'industrialisation; ces pays que l'auteur appelle les P.O.M. les "pays officiellement miraculeux" sont cités comme exemple de la croissance économique. Offrant les mêmes produits diversifiés que ceux des industries occidentales : "rapidité de l'évolution économique, insertion de plus en plus poussée dans les échanges mondiaux, ces pays attirent d'au-

tant plus l'attention des Etats industriels, de leurs analystes et de leurs hommes d'affaires que les vieilles puissances occidentales ont oublié depuis longtemps que l'économie pouvait connaître de tels taux de croissance". p.22.

Ils sont devenus concurrents des pays industriels occidentaux : leurs techniciens et ingénieurs coûtent moins-cher et, souvent, une main d'oeuvre abondante, surexploitable à volonté permet de réduire le prix de leur produit. Selon le président de la Banque mondiale cité par l'auteur, il s'agit de "plusieurs pays qui s'industrialisent aussi rapidement en fait que le Japon au cours de ces vingt dernières années ... Ils sont une vingtaine au total qui s'adjugent une part de plus en plus importante de la production, des investissements et des échanges mondiaux. Ils ne répondent plus à la définition traditionnelle des pays en développement et n'ont plus leur place dans un modèle économique aussi statique que le modèle Nord-Sud. Ce sont des pays qui vont de l'avant". p. 18.

● AU DEPART, CERTAINS ATOUTS

Le miracle de cette industrialisation n'est pas venu tout seul dans ces pays; il y a eu un héritage: le processus de l'industrialisation dans ces pays est ancien. Les crises qu'ont traversé les pays du monde capitaliste, les différentes guerres ont, dans bien de cas, favorisé ce "miracle". L'aide et les investissements étrangers viennent soutenir, surtout dans le sud-est asiatique, des infrastructures existantes (p. 26). L'aide extérieure va donc s'intéresser aux pays qui ont déjà certains atouts et qui offrent des avantages évidents aux capitaux et aux investisseurs étrangers : exemptions fiscales, rapatriement des profits sans fixation de plafonds, absence de

de droits de douane, ouverture d'une série de zones franches (surtout dans les pays du sud-est asiatique), législation favorable, code des investissements ultra libéral, facilités de transferts financiers, participation dans les sociétés mixtes ou création de Sociétés d'Etat qui seront privatisées plus tard. L'Etat dans ces pays officiellement miraculés a donc joué un rôle moteur. L'Etat se devait donc de créer des conditions les plus favorables pour attirer les investisseurs. Ces pays se développent grâce au capitalisme étranger. Les P.O.M. devraient avoir une certaine infrastructure industrielle pour bénéficier de l'aide. Ces infrastructures sont créées par l'Etat et la bourgeoisie locale. C'est ce capitalisme national qui va "servir de pont" entre aux entreprises étrangères. Il est rare, en effet, que celles-ci consentent à s'installer dans un désert industriel marqué par l'existence de structures prêtes à les recevoir. Les pays qui en sont dépourvus seront tout au plus confinés dans la première transformation de leurs produits de base, quand ils en ont". pp. 36-37.

● DES MIRACLES QUI COUTENT CHER

Selon l'auteur, les deux faces de la médaille ne sont pas prises en considération par les "arpenteurs" du développement. Le coût des miracles industriels est trop élevé si on tient compte d'autres facteurs. Souvent, les inégalités dans les P.O.M. sont scandaleusement criantes. "A quelques exceptions près, les pays qui figurent en tête du peloton pour le caractère spectaculaire de certaines performances recueilleraient de statistiques échelons si l'on privilégiait d'autres statistiques que celles communément adoptées" (p. 47): taux d'analphabétisme, espérance de vie, médecins par habitant, nombre d'enfants scolarisés, autosuffisance et dé-

pendance alimentaire. Le caractère extensif de l'agriculture ne fait que renforcer dans bien des cas la dépendance économique car elle se fait en fonction de l'extérieur.

Les couches citadines de plus en plus nombreuses adoptent des modes de consommation extérieurs; souvent même, la sortie de devises dues au rapatriement des profits dépasse les investissements sur place (p. 53). Parmi les effets positifs de l'industrialisation, on compte la création d'emplois, mais on oublie trop souvent que "des pans entiers de la petite et moyenne industrie peuvent être détruits par l'installation de quelques grandes usines, hautement mécanisées, qui accaparent rapidement la quasi-totalité du marché intérieur dans leur branche, obligeant de nombreux ateliers à fermer leurs portes et à licencier le personnel". p. 57. Ces pays sont les plus endettés car la création des conditions favorables aux investisseurs étrangers exigent des investissements massifs.

Mais une hiérarchie existe dans la catégorie des pays industrialisés. Tous ne sont pas miraculés. Dans les

pays à rentes pétrolières, l'agriculture s'est détériorée et la structure de l'économie est restée la même: "de monoproducteurs de produits agricoles d'exportation qu'ils étaient, des Etats comme le Nigéria sont devenus des mono-exportateurs d'hydrocarbures". p. 68. La place sur le marché mondial de ces pays ne s'est pas modifiée.

"Les quelques industries de biens de consommation

SOPHIE BESSIS, née en 1947 à Tunis, est agrégée d'histoire. Elle a enseigné quelques années en Afrique noire avant de se consacrer au journalisme économique et aux problèmes de développement. Elle a publié en 1973 L'AFRIQUE ALLEMANIAQUE aux éditions Maspéro. Actuellement chef d'enquêtes à l'hebdomadaire JEUNE AFRIQUE.

s'installent pour satisfaire les appétits d'une classe dirigeante aux activités essentiellement spéculatives". p. 68.

Si les pays deviennent P.O.M., ce n'est pas par hasard; ils ont des potentialités certes, mais il y a aussi des raisons politico-stratégiques. "Ils se sentent, en effet, soit comme menacés par la pression du bloc adverse, comme la Corée du Sud, soit de plates-formes à partir desquelles peuvent rayonner les entreprises politiques et l'expansion économique des appareils centraux". p. 93. D'où les inégalités entre les pays du tiers-monde au moment où les inégalités entre les pays occidentaux tendent à s'estomper.

La population des P.O.M. constitue, en principe un marché potentiel, mais souvent non solvable. Sa force ne sert qu'à faire progresser le pays sur le chemin de l'industrie; elle reçoit un salaire dérisoire qui permettra de réduire sur le marché le prix des produits exportés par ces pays. La population devient ainsi une des ressources les plus importantes pour perpétuer le système d'autant plus que là où les paysans ne sont pas chassés de leur terre par l'agro-industrie, l'attraction des ruraux vers la ville industrielle est certaine.

● LES MIRACLES AFRICAINS

Selon l'auteur, les pays africains qui répondent aux exigences pour être classés P.O.M. sont très peu nombreux. "En fait de P.O.M., c'est plutôt l'existence des Pays Officiellement Mécanisés que l'Afrique évoque inévitablement...". p. 135. Certains pays comme la Côte d'Ivoire et la Tunisie peuvent servir de référence. L'Afrique est "bouclée dans le redéploiement industriel planétaire". p. 140.

La Côte d'Ivoire et la Tunisie citées en exemple vont bénéficier de la confiance des investisseurs. La Tunisie a été favorisée par les atouts tels que "la proximité géographique des marchés européens, l'existence d'une main-d'œuvre nombreuse constamment renouvelée par un exode rural massif, en majorité alphabétisée grâce à l'énorme effort de scolarisation entrepris dès l'indépendance; politique de bas salaires favorisée par la mise en place d'un syndicat aux ordres...". p. 144.

Pour plusieurs raisons, les pays africains sont tenus hors de la liste des P.O.M. même si la plupart veulent résolument suivre le modèle occidental. Les décideurs des pays occidentaux tiennent compte des P.O.M., même les plus petits. Les grands pays du tiers-monde, même les plus riches, n'ont plus de poids. "... ni la superficie du Zaïre ni ses richesses empêchent qu'il soit un nain" (p. 175), face aux zones franches de Singapour ou du Séoul, de Taïwan ou de la Corée.

● CHOISIR UNE AUTRE ALTERNATIVE

A lire le livre de Sophie BESSIS, on comprend pourquoi il est plus urgent que jamais de choisir une autre alternative qui ne tient plus compte des critères d'analyse des experts de la Banque Mondiale. Cette nouvelle alternative doit concilier le bien-être social et la croissance. Elle est difficile si on veut s'intégrer dans le marché mondial ou planétaire. Le marché intérieur de nos pays est étroit pour permettre l'implantation d'industries; la complémentarité régionale est souvent impossible car chaque pays du tiers-monde a développé ses propres usines concurrentes de celles des pays voisins. L'alternative ne peut

être trouvée que dans le cadre d'une industrialisation "privilégiant le cadre national, l'implantation d'unités plus modestes répondant à la capacité d'absorption du marché, fondées sur une technologie maîtrisable par le milieu rural ..." p. 276.

Le livre de Sophie BESSIS ne développe pas une théorie nouvelle. Très bien documenté, il a le mérite de nous montrer, cas à l'appui, l'envers de la médaille et les limites de l'industrialisation. On comprend mieux que l'Afrique soit laissée à l'écart de la liste des pays qui vont "de l'avant", d'autant plus que les critères de mesure de la réussite et du classement des "heureux" sont établis en fonction des pays occidentaux. C'est un livre à lire car "un combat aujourd'hui ne peut trouver son sens que si l'on commence par s'interroger sur ce que produire veut dire, par savoir dans quelle mesure le Progrès peut engendrer des progrès ... pour germer ce qui est humainement souhaitable et pour préparer des avenir vivables" p. 290.

F. NZABAHIMANA

Vient de paraître

Bibliographie Rwandaise: Religion

par **P. G.-M. DION**

230 titres rassemblés et classés pour la seule année 1984

Éditée par DIALOGUE

En vente : en librairie ou à DIALOGUE

Prix : 200 FRW

Coopération et coopérants

GUTH, Suzie, Exil sous contrat. Les communautés de coopérants en Afrique francophone, Paris, Stlex et Agence de Coopération culturelle et Technique, 1984, 480 p.

Je voudrais signaler aux lecteurs de DIALOGUE la thèse de ma collègue strasbourgeoise Suzie GUTH sur les coopérants français, car elle me semble utile et bien venue à tout point de vue, utile aux coopérants eux-mêmes, de toute nationalité, car elle leur tend un miroir sans complaisance, mais aussi empreint d'une profonde sympathie, utile à ceux qui les envoient et les administrent tout en les connaissant parfois fort mal, utile enfin à ceux qui sont censés bénéficier de leur aide tout en ayant pas toujours les éléments qui seraient nécessaires pour les comprendre. Pourquoi la coopération est-elle si souvent grevée de malentendus ? Pourquoi, dans les relations quotidiennes, l'imaginaire et le fantasme prennent-ils si souvent le pas sur l'appréciation objective ? Qu'est-ce qui détermine la situation du coopérant et conditionne sa mentalité ? Autant de questions auxquelles ce gros ouvrage, riche en données d'enquête et en aperçus méthodologiques, essaie de répondre.

L'auteur a elle-même passé quinze ans en Afrique comme professeur d'université, neuf ans au Congo et six ans au Maroc. Elle parle donc d'expérience, et tout le texte montre à quel point elle connaît les choses de l'intérieur. L'intérêt de son étude, c'est qu'elle sait écrire à la fois avec cœur, empathie et rigueur. Rien n'est avancé sans être fondé en théorie. Aucun concept n'est manipulé sans être soigneusement cerné et défini. Le travail de Suzie GUTH est d'une grande limpidité et d'une parfaite lisibilité.

P. ERNY

à paraître

Bernardin MUZUNGU veut traduire en français et commenter l'important recueil de contes rwandais rassemblés par Mgr Aloys BIGIRUMWAMI (*Imigani miremire*).

Ce trésor culturel pourra passer nos frontières et être connu d'un large public. Un hommage de plus rendu à l'ancien évêque de Nyundo qui sut allier à sa mission de pasteur un charisme de chercheur et de publiciste.

N.D.L.R.

Nos pères nous ont raconté

Le signataire de cette note a reçu de Mgr BIGIRUMWAMI le mandat de traduire en français son livre intitulé *IMIGANI MIREMIRE*.

Comme on le sait, ce livre représente la plus grande collection de légendes rwandaises qui ont échappé au naufrage de l'oubli. Il totalise 362 pages, imprimées en offset, à peu près 270 unités de légendes. Le livre est distribué en dix parties correspondant aux catégories de personnes ou d'animaux qui sont les acteurs principaux de ces légendes.

Vu l'importance de cette collection, son auteur veut lui donner une plus grande expansion. Pour ce faire, il a voulu le faire traduire en

français et, par ce biais, lui donner une audience internationale. Il a voulu aussi que le lecteur rwandophone puisse disposer d'une édition critique. En effet, la première édition a l'inconvénient de présenter un récit qui ne respecte pas la structure. Le passage de l'oralité à l'écriture a introduit cet inconvénient. Il faut dire aussi qu'un gros volume de légendes coulé dans un langage qui date, sans présentation qui en facilite la compréhension, contenant une liste de légendes disparates, d'une longueur interminable, n'est pas très attrayant. Voilà pourquoi il était bon de reprendre ce travail.

L'auteur de la nouvelle présentation et traduction se propose quelques objectifs. Le livre sera publié en trois volumes de 90 légendes chacun. Le texte original et la traduction seront face à face. Le premier volume contiendra une introduction de tout le livre. Cette introduction essaiera de donner la clé de lecture de cette littérature spéciale et archaïque. Chaque volume comportera des notes explicatives sur des expressions littéraires difficiles à traduire en français. Un système de références sera utilisé à cet effet. Pour ce qui est du principe même de traduction, vu que le texte original sera présent et que l'en-semble de la légende donne le contexte, la traduction se contentera de viser le contenu sémantique.

Espérons que le public sera satisfait par la présentation critique du texte de cette collection de légendes, complétée par une traduction française à l'intention de ceux qui ne connaissent pas la langue de nos pères. Nous aurons ainsi une raison de plus d'être fiers de notre culture et rendre ainsi un hommage à Mgr BIGIRUMWAMI.

B. MUZUNGU

Signes du temps



ILE-MAURICE La liberté de presse sauvée !

● LES FAITS

Le 24 mars 1984, le Premier Ministre de l'Ile Maurice rend publique son intention de présenter à l'Assemblée un projet de loi faisant obligation à tout journal de verser pour paraître un dépôt de 500.000 roupies, soit 1.500.000 FRW. La raison invoquée pour une telle mesure : décourager la parution de journaux épidémiques, à coloration polémique et injurieuse, et protéger ainsi la profession de journaliste. Premiers visés par cette mesure : 17 journaux de l'Ile dont le journal du diocèse et des organes de l'opposition.

Le projet de loi ne visait pas à organiser la presse mais à la museler par ... l'argent.

● LA RIPOSTE

Les journalistes s'émouvent et créent pour se défendre un Comité National de la Presse. L'évêque de l'Ile, Mgr Margeot apporte le soutien de l'Eglise en intervenant publiquement.

Le 3 avril 1984, le texte de loi est déposé à l'Assemblée. Quarante quatre journalistes manifestent pacifiquement. Ils sont tous arrêtés et inculpés. Grosse émotion dans l'Ile. Le Premier Ministre doit reculer. Dans un premier temps, la loi est modifiée : le dépôt est réduit de moitié. La protestation s'amplifie. C'est le retrait total de la loi qui est demandé.

● ON NEGOCIE

Le 6 avril, le Premier Ministre reçoit l'évêque et une délégation de journalistes. Un groupe de travail est constitué qui remet son rapport en juillet. Il recommande l'annulation pure et simple du projet de loi. Recommandation acceptée par le gouvernement. La presse est sauvée.

● TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN

Dans une lettre ouverte au Premier Ministre, Mgr Margeot exprime sa satisfaction :

"Le jour où le Gouvernement proposait ce projet de loi, j'ai cru de mon devoir de prendre officiellement position en faveur de la liberté de la presse que je sentais menacée. Cette liberté m'avait paru en danger parce qu'après une série de mesures fiscales lourdes à supporter, le projet de loi venait, de par la caution demandée, mettre en



La censure

On en reparle un peu beaucoup.

Certains se sentent des vocations de femmes de ménage qui se mettent intensivement à faire les à-fonds, sans qu'on le leur ait demandé.

L'expérience évangélique semble avoir prouvé que, au lieu de maudire les ténèbres du laxisme, il vaut mieux allumer de petites lumières qui peuvent devenir un grand feu qu'elles s'éteignent jamais. Les vrais spirituels font rarement appel à la police. N'empêche que finalement ils se font entendre.

Chêne-Vert

péril l'existence même de plusieurs journaux. Pour moi la liberté d'expression est un droit fondamental de l'homme. De plus, elle est intimement liée aux autres libertés telles que la liberté d'association et la liberté religieuse. Si l'une est blessée, les autres aussi sont atteintes. C'est la même conviction qui me pousse aujourd'hui à saluer votre décision qui est pour moi une prise de position courageuse en faveur de l'homme et de ses libertés fondamentales.

Votre décision d'amender le "Newspapers and Periodicals Amendment Act" est le résultat concret d'un dialogue avec la presse que vous avez eu la sagesse d'accepter à un moment où l'atmosphère était particulièrement tendue (...). Comment ne pas saluer au passage la modération et le respect mutuel dans lesquels ce dialogue a été mené, ainsi que la détermination et la persévérance des journalistes qui ont permis au dialogue d'aboutir. Le courage dont vous avez fait preuve en acceptant de revenir sur un projet de loi pour l'amender dans un but d'ouverture et de conciliation mérite notre admiration...."

(Sources : UCIP - LA VIE - PEUPLES
DU MONDE - L'ECHO)

Courrier des lecteurs

Echos d'Outre-Mer

★ PAS DE CONCURRENCE, MAIS... COMPLEMENTARITE

Je déplore les polémiques entre Presse dite privée et officielle au sujet des tarifs pour vos communiqués.

L'ambition intégrée devrait une loi sur la presse. Cette loi ne sera juste et démocratique que si elle est élaborée par l'ensemble des représentants de la presse au Rwanda.

Son élaboration ne peut être garantie que par une commission nationale où tous les organes du pays sont représentés à parts égales.

Je ne sers pas contre un droit de veto limité pour le Directeur de l'OHINFOR lorsque les intérêts du Gouvernement qu'il représente sont en cause. Mais ce domaine du veto doit être précisé dans la loi et servir uniquement d'ordre politique.

Créons une presse originale, refusons la dichotomie privée-officielle, soyons nationaux tout court et servons ensemble l'intérêt national en coopérant.

Paul MBARACA / Strasbourg

★ PROBLEME DE TRANSPORT

J'ai reçu le n° 109 et lu avec grand intérêt spécialement l'article de Monsieur J.B. NGIRABACU consacré à l'industrialisation du Rwanda, et où il soulève notamment le problème des transports, se bornant essentiellement à la "rwandisation"

des camions. Cette question me semble devoir faire l'objet de plus grands développements (tout comme celle des télécommunications...)

Léon DOCHY / Bruxelles

◆
★ DIALOGUE "TRIBUNE LIBRE"

DIALOGUE est la tribune libre de l'élite

Rwandaise.

Avec DIALOGUE, je me sens au pays.

Avec DIALOGUE, les miens au pays me lisent.

Avec DIALOGUE, j'ai une documentation fiable sur le Rwanda.

Jean-Damascène NTAKIRUTIMANA/Montpellier

◆
★ VERS L'OBJECTIF 2.000

Au terme de ces 6 numéros de l'année 1984 de DIALOGUE dont je suis un lecteur très assidu, je tiens vraiment à vous féliciter de tout coeur et pour le contenu et pour la présentation. Je suis un ancien du Rwanda où j'ai travaillé en qualité de missionnaire laïc. C'était la période 1970-1976. C'est à cette époque là, au temps de l'Abbé Jean Massion, que je me suis abonné à la revue et je le suis toujours. Je ne le regrette pas. On apprend énormément au sujet de l'évolution du Rwanda actuel. Je continue à suivre cette évolution.

J'espère que le fameux objectif 2.000 sera atteint, récompense de tout votre travail et celui des collègues du Comité de Rédaction. La modernisation de ce comité est certainement un grand pas en avant ainsi que la structure d'une A.S.B.L.

André DEMEUMESTER / Pittem (Belgique)

★ DANS MES PRIERES ET MON COEUR

J'ai bien reçu le n° 109 de DIALOGUE et m'en suis réjoui pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que les Rwandais sont nombreux parmi les auteurs d'articles. Il y a là une accentuation toujours plus poussée d'une prise en charge de la Revue par des Rwandais.

Ensuite, la diversité des thèmes abordés, ce qui témoigne d'une audience toujours plus large auprès des lecteurs et d'éventuels auteurs d'articles.

J'ai tenu à vous adresser ce petit mot pour que vous sachiez, que malgré le total sans cesse croissant de mes années, je continue à porter DIALOGUE dans mes prières et dans mon coeur.

Jean MASSION / Bruxelles

◆
★ INITIATIVE ADMIRABLE

Mon ami, médecin protestant qui travaille au Sénégal, m'a donné un exemplaire de votre numéro 106 et je veux tout simplement vous féliciter de tout mon coeur sur la qualité des articles aussi que l'initiative admirable d'étudier l'Islam au Rwanda.

Dr Stuart E. Brown

Conseil Oecuménique des Eglises
Genève



17 Mai 1985. Troisième Assemblée Générale de l'A.S.B.I. - DIALOGUE. Quelques informations extraites du compte-rendu.

* ABONNES : 857 au Rwanda et 151 à l'étranger (dont 50 abonnements de soutien)

Augmentation de 105 abonnés en 1984

* TIRAGE : 1.600 exemplaires

* FINANCES : (Exercice 1984)

★ Recettes (abonnements + vente au détail + publicité) = 1.995.391 FRW

★ Dépenses = 2.579.155 FRW

➤ Déficit = 583.764 FRW

Ce déficit a pu être comblé grâce à des dons et à une subvention d'Entraide et Fraternité (430.000 FRW).

Notre revue s'autofinance à 77 % !
Aidez-la à survivre :

- en cherchant de nouveaux abonnés
- en souscrivant à un abonnement de soutien : 1.000 FRW (ou plus !)
- confiez-lui de la PUBLICITE
- et faites-lui part de vos libéralités !

* EDITIONS : DIALOGUE éditera à l'avenir - en plus de la revue - des plaquettes plus spécialisées (cf. Développement endogène - Bibliographie Rwandaise ...)

* ASSOCIATION : Faites partie de notre A.S.B.I. et rejoignez nos quelques 40 membres actifs. Il suffit d'en faire une demande écrite au Président (B.P. 572 KIGALI).

* REDACTION ET PRESENTATION : Satisfecit de l'Assemblée ! Merci aux nombreux auteurs d'articles.
A l'avenir : on élargira l'éventail des chroniques régulières (avec publication occasionnelle de dossiers).

* ORIENTATION : L'Assemblée Générale reconnaît que notre revue doit éviter deux extrêmes :

- * les articles alarmistes et totalement négatifs qui découragent
- * l'habitude de se complaire dans l'exhortation ou la louange verbale au risque de mentir et de planer au-dessus de la réalité.

DIALOGUE doit découvrir sa propre ligne qui consiste à mettre en relief les faits, les idées, les expériences d'hommes et de femmes qui - au Rwanda et ailleurs - ont une valeur positive et prophétique ! Ainsi DIALOGUE fera-t-il naître et grandir une "espérance".

Pour promouvoir cet objectif, nous décidons de créer un PRIX DIALOGUE qui pourrait récompenser l'article ou le projet qui correspond le mieux à notre orientation.
Amis lecteurs, vous faites partie du jury. Dès aujourd'hui, faites-nous connaître votre avis !

Cave canem

"ATTENTION AU CHIEN !". On a beau vivre au coeur de l'Afrique, on reste influencé par l'Antiquité Romaine. Quel humaniste mandais n'a-t-il pas conservé dans sa boîte à souvenirs la fameuse règle latine : "Cave Canem" ... "Attention au chien !". L'origine de la formule remonte à une mosaïque fixée sur les murs d'une villa de Pompéi qui invitait les visiteurs indésirables à ne pas insister. Du reste, l'inscription était accompagnée de la gravure d'un affreux toutou prêt à vous sauter à la gorge.

La formule a connu des tournures et des fortunes diverses au cours des temps et selon les continents. "CHIEN MECHANT !", "HANO HALLI IMBWA IRVANA". Peu importe, la pancarte joue toujours son effet dissuasif. Même sur les visiteurs offensifs. Sans parler des pauvres facteurs ou des agents de l'ELECTROGAZ.

Bref, l'apparition du "chien méchant" pourrait bien être une marque extérieure de la prospérité. Pour quelques-uns seulement qui ont des biens au soleil à préserver. Jusqu'à ces dernières années, cet animal discourtois ne se trouvait que dans les jardins des diplomates, des commerçants ou des coopérants expatriés, et parfois, hélas, dans les cours des missions ! Le fait que la fameuse pancarte qui l'annonce se multiplie désormais sur les portails des nationaux indiquerait donc que nous voilà bien avancés sur le chemin du progrès ... inculturé ! Damage qu'il faille à ce point se protéger, pour manger en solitaire sa part de gâteau !

LE SCRIBE

KIPHARMA

- Produits pharmaceutiques, vaccins et sérums;
- Produits de beauté;
- Médicaments et vaccins vétérinaires;
- Instruments et accessoires chirurgicaux;
- Microscopes et appareils scientifiques;
- Réactifs et verrerie de laboratoire;
- Produits chimiques pour l'industrie;
- Insecticides, fongicides, herbicides et «dipping liquids»;
- Pulvérisateurs et appareils pour l'agriculture et pour l'élevage.

« LA PHARMACIE DE KIGALI »
ET « SES SUCCURSALES »

Hoechst



HOECHST BURUNDI ET HOECHST-RWANDA,
FILIALE DE HOECHST AG/REA PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES HUMAIN ET VÉTÉRINAIRE

NOUS POUVONS VOUS OFFRIRE:

- ACIDE NITRIQUE, CHLORHYDRIQUE, SULFURIQUE, ETC.;
- ALCOOL A BRULER ET DENATURE A L'ETHER;
- AMMONIAQUE SOLUTION 25%;
- CREOLINE;
- CARBURE DE CALCIUM;
- FRIGEN R 12 + 22
- HYPOCHLORITE DE CALCIUM;
- PAPIER OZALID;
- SOUDE CAUSTIQUE COULEE.
- THINNER CELLULOSIQUE ET SYNTHETIQUE;

AGRICULTURE:

- HERBICIDES, FONGICIDES, INSECTICIDES, ETC.;
- ENGRAIS CHIMIQUES POUR TOUTES LES PLANTES DU JARDIN;
- PULVERISATEURS DE 5 LITRES ET 15 LITRES;

ALIMENTS MINERAUX POUR:

- BÉTAILS, VOLAILLES, PORCS, ETC.
- BLOCS A LECHER.

BUREAUX ET MAGASINS:

BUJUMBURA, B.P. 90 - TEL. 2556
AVENUE DE L'OUA.
KIGALI, B.P. 535 - TEL. 6359
AVENUE DE KIVOVU N° 34

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.

Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE — B.P. 572 KIGALI Téléphone 4178

Abonnements: Rwanda: Un an: 800 fr. rwandais / Etudiant 600 fr.

Abonnement de soutien: 1000 fr. rwandais
Banque Commerciale du Rwanda n° 3778/92 Kigali
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
ou par un Economat Général.

On peut aussi souscrire un abonnement chez le Père Louis PIEN à Gemeca (Procure de Kigali).

Burundi: Un an: 1000 fr. bu.
Dominicains — B.P. 2960 Bujumbura.

Etrangers: Un an: 1000 fr. belges, 50 Fr. suisses ou 2500 Fr. rwandais
CCP 000-1495122-61 Pierre Massion, Bruxelles

CCP 17-2941-6, Revue Dialogue Rwanda R. Aebischer, Fribourg / Suisse

En vente: à la Librairie Caritas, à Kigali
à la Librairie Universitaire, Butare } 150 Frw. le numéro.
Adresser la correspondance:

Rédaction et Abonnements « Dialogue » B.P. 572 Kigali

IMPRIMERIE DE KAGAYI